





# Bibliothèque du temple du Port-Sainte-Foy.

## Notes

sur l'histoire du protestantisme à Port-Sainte-Foy.

~~~

Comme le titre de ce travail l'indique il ne s'agit que de notes à présenter car les renseignements et documents dont nous avons pu disposer sont fragmentaires et sans cohésion.

Toujours le Port-Sainte-Foy fut en Périgord et Sainte-Foy en Agenais, les deux localités faisaient partie de la même province de Guyenne et de la même sénéchaussée, celle de Libourne ; de plus, leur proximité a été cause qu'au point de vue protestant l'histoire du Port s'est confondue longtemps avec celle de Sainte-Foy ; mais nous nous cantonnerons surtout en Périgord, et spécialement dans les anciennes paroisses du Canet, de Saint-Avit-de-Birac et de la Rouquette qui ont constitué la commune de Port-Sainte-Foy (1854).

L'apparition du vieil Evangile au milieu des ténèbres romaines du septième siècle

détache assez facilement les populations laborieuses et sensées de la plaine et des contes d'une religion pleine d'abus et servie par une armée de religieux qui vivent grassement aux dépens du peuple. Telle apprécie l'assent aux premiers prééditeurs, Raymond de la Roche et Bernard de Borda qui sont aussi nos premiers martyrs; on prie "à la mode de Genève"; on chante les psaumes, et à la place des chansons grivoises de l'époque, on entend les chants austères de Mozart retentir un peu partout, jusque sur les bateaux avec la voix forte des marins. Les familles nobles du pays entrent dans le mouvement et fraternisent avec le peuple; de ceux-ci aucun nom malheureusement n'a survécu, du moins pour cette période; nous ne pouvons citer que des noms de familles nobles et bourgeois.

Pierre de Lacroix, de Couronneau, paroisse de Liqueur, consul de la ville de Sainte-Foy en 1551, avait embrassé la Réforme. Il possédait beaucoup. Nous



HPVD

ne mentionnerons que la maison, dite de Couronneau, avec jardin, située à Sainte-Foy, dans la rue de Lafon, la maison noble du Cizac avec ses dépendances et la moitié du droit de passage au Port. Une bru de Pierre de Lacroix, Marguerite de Pommier, épousa en secondes noces, en 1617, Daniel de Séguir, écuyer, seigneur de Ponchat, et apporta à son second mari la maison noble du Cizac qui lui avait été donnée en remboursement des vingt-sept mille livres qu'elle avait eues en dot, lors de son premier mariage, plus la maison noble de Mérignac, très connue alors.

" Le château de Mérignac était de temps immémorial le lieu de rendez-vous de la jeunesse du pays. Après les fatigues des longues journées de chasse, passées dans les bois qui entouraient cette résidence on voyait de nombreux et joyeux amis se réunir le soir au bord de l'eau." <sup>(1)</sup>

Une fille de Daniel de Séguir et de Marguerite de Pommier, Jeanne de Séguir, se maria avec Alain Filiol, écuyer, sieur de Parenchère et de Fourgonnière, demeurant dans la paroisse de Liqueux; c'est ainsi que Mérignac tomba aux mains de la famille Filiol, les propriétaires

<sup>(1)</sup> Jules Determes. — Albert.

4  
de Mézières rendaient hommage à l'archevêque de Bordeaux parce qu'il était leur suzerain et nous voyons que les Filhiol remplissent cette formalité tout en étant protestants.

Bien qu'il y ait eu des de Léger, protestants, Jeanne de Léger paraît avoir été catholique. On lit en effet dans les registres de Ste Foy, tenus par les prêtres, un acte de baptême en date du 14 octobre 1647, de Madeleine, fille d'Alain Filhiol, écuyer, sieur de Paranchier, et de Jeanne de Léger, "sans aucune cérémonie ni unctions, attendu que la dicte dame m'a déclaré que son dict mari, qui fait profession de la R.P.R., ferait baptiser lad. Magdalene au prêche, comme il a fait autrefois, contre la promesse qu'il lui a faite de laisser élever et instruire leurs enfans à la religion catholique ..., et que led. 1<sup>er</sup> de Paranchier étant absent, elle l'a voulu prévenir; lequel nom a été imposé au requis de lad. dame, en présence d'elle, de dame Marguerite de Bonnières, femme de Daniel de Léger, écuyer, seigneur de Ponchac, Truguerolles et autres places, mère de lad. dame de Paranchier, et de damoiselle Charlotte de Léger, sa sœur."

Devenue veuve de  
monsieur de  
Lavaignac.  
Madeline Filiol  
abjura l'acolyte  
romaine dans le  
temple de Mont-  
caren le 24 mars  
1669 et le 22  
juillet de cette  
même année,  
elle épousa éga-  
lement à Mont-  
caren par devant  
M. Maisaubin,  
pasteur de cette  
église, le 5<sup>e</sup> octo-  
bre de Guerre, seigneur  
de Montcaren.

Madeline  
Filiol died le  
27 avril 1685  
dans sa maison  
de Castillon.  
Gaston de Guerre  
était mort en  
1682. Elle laissa  
de son second  
mariage quatre  
enfants orphelins.

Cette Madeline Filiol épousa Pierre de Grailly,  
chevalier, seigneur de Lavaignac, Castegens, etc.;  
fils de Geoffroy de Grailly et d'Angelique d'Offis;  
un frère, messire Antoine de Filiol, écuyer,  
Seigneur de Mézières et de Parenchère, fut consul  
de Ste Foy de 1684 à 1689.

Si l'on en juge d'après un acte de mariage  
du 17 novembre 1685, il semblerait que dans la  
possession de Mézières par les Filiol il y a eu  
une interruption. Ce mariage est contracté entre  
Marguerite de Brouillac, fille de V. de Brouillac,  
écuyer, 1<sup>r</sup> de Mézières, et de Marthe de Bacalan,  
d'une part; et noble François Beauvoil de Saint-Tulaye,  
écuyer, 1<sup>r</sup> de la Rigaudie, habitant la paroisse de  
Vélines, fils de messire David de Beauvoil de Saint-  
Tulaye, écuyer, 1<sup>r</sup> de Leymarie, et de feu Isabeau  
de Grailly; d'autre part. Cette branche des de  
Grailly était de la religion protestante ainsi que  
les de Bacalan, mais nous ne savons si les Beauvoil  
de Saint-Tulaye en étaient aussi. Les Filiol repa-  
raissent par la suite; le 28 octobre 1723, d'elle  
Suzanne de Filiol, fille d'Antoine de Filiol  
dont nous avons parlé tout à l'heure, rend hommage à  
l'archevêque de Bordeaux pour la maison de Mézières,

6

et en 1744 un arrêt du Conseil d'Etat autorise la d<sup>e</sup> Fillol à "continuer de tenir un bac sur la rivière de Dordogne, à Ste Foy", et de percevoir des droits de passage conjointement avec les fermiers du Domaine. Le 25 février 1784 on constate l'inhumation de Jean-Antoine de Fillol, chevalier, seigneur de Moizière, époux d'Anne de Feiruchau.

A la Rouquette, il y avait Jean de Guerre, écuyer, seigneur dudit lieu, marié avec Elisabeth de Grailly. Le fils aîné, Gaston de Guerre, écuyer, épousa le 22 juillet 1669 Madelaine de Fillol, veuve de Pierre de Grailly. Un frère plus jeune, Geoffroy de Guerre, écuyer, 5<sup>e</sup> de la Rouquette, seigneur de Tompeyre, avait épousé Anne du Campet du Lion; ils habitaient ordinairement à la Rouquette. Nous ne sommes pas sûr que les de Guerre fussent protestants.  
[Ils l'étaient probablement, en tout cas Gaston de Guerre l'était; voir la note en marge de la pag 5.]

Au château de la Grâce, paroisse du Lanet, se trouvaient les de Belieu. Le premier dont on relève le nom dans les registres du Lanet était marié avec une Elisabeth de Vincens.

Dans les familles bourgeois on remarque des

7

Maestre à la Rouquette et au Ligac.

Revenons maintenant en arrière et occupons-nous de la première organisation des églises.

D'après l'abbé Férouet, dans ses Souvenirs historiques sur la Comté du Fleix, "un acte du synode tenu à Miremont, le 17 septembre 1597, poste que les Intimes ou Réformés du Fleix, de Saint-Méard, Ponchapt et Fouqueyrolles, sont redevables à l'église de Sainte-Foy, pour en avoir employé les ministres; et comme ils avouent "à cause de leur pauvreté, de n'avoir moyen de satisfaire à ce qui estoit demandé, ils se voient obligés de priser les anciens de Sainte-Foy, pour moyennes envers leur église, que ledits arrérages leurs fussent quittes, et nianmoins qu'il leur serait loisible de ce joindre à telle autre église qu'ils verraient estre affaire à leur commodité."

Notons en passant que c'est la première fois que nous entendons donner le nom d'Intimes aux Réformés de ce côté de la Dordogne.

Selon le même auteur, "vers la fin du seizième siècle, les religionnaires du Preuil et de Velines, s'étaient annexés, comme église à leurs coreligionnaires du Fleix." Il est donc probable qu'à cette époque l'église actuelle de Port-Saint-Foy a fait partie, une fraction,

de Sainte-Foy, et une autre fraction, de l'église qui a été appelée tantôt de Velines et tantôt du Fleix.

Des églises avec temples furent aussi dressées, selon l'expression du temps, à Fouquoyrolles, Tonchapt et Müssidan. L'église de Velines a eu comme pasteurs, en 1597, le sieur Danglade, en 1603, le sieur Lasave, et un état de 1677 mentionne l'église de Tonchat, avec son pasteur, le sieur Hugla.

Messieurs Jacques Fine et Jean Lambert qui ont été régulièrement pasteurs de l'église de Sainte-Foy, ont été qualifiés, le premier, de pasteur du Fleix, et le second, de pasteur de Tausignac et du Fleix. Le nombre d'annexes explique sans doute la demande écrite à la date du 13 octobre 1577 de "M<sup>e</sup> Jacques Fine, ministre, "que est tout seul en lad. église, ne peut satisfaire "à icelle". ainsi un autre pasteur, Monsieur de Chauffried, ne tarda pas à être placé à Sainte-Foy.

Dans les guerres de religion, le terrible chef catholique Montereau se fit connaître par ses cruautés envers les huguenots; de 1562 à 1570, il apparaît souvent à Sainte-Foy et y laisse des

garnisons. En 1566, de Tiles, chef protestant, dont la base d'opérations était Bergerac, et qui dérangeait les projets de Monluc, s'empara de "St<sup>e</sup> Foy, qu'il abandonna bientôt en y laissant un faible détachement. Trop peu nombreuse pour défendre la ville, cette petite troupe après avoir escarmouché le lendemain avec celle du chevalier de Monluc, "y rentra et traversa la Dordogne ; celui-ci ayant parcouru la ville où il ne trouva que des femmes passa sur le bord opposé," c'est-à-dire au Port.

Dans ces guerres, le Port a vu passer bien des troupes des divers partis et bien des hauts personnages parmi lesquels Henri de Navarre et Louis XIII.

Nous tâtonnons à pieds joints par-dessus la fin du seizième siècle et les vingt premières années du dix-septième. Pendant la minorité de Louis XIII, les guerres religieuses recommencèrent et nul ne s'étonnera si les protestants se réunissaient de temps en temps pour arrêter la ligne de conduite qu'ils devaient tenir.

"Louis XIII partit de Fontainebleau le 29 avril (1621) pour aller combattre les Réformés. Il ne trouva de résistance sérieuse qu'à St<sup>e</sup> Jean d'Angely. . . . .

"Le fut au château de Mézières que le roi vint s'arrêter le

<sup>(1)</sup> Boudon de St. Amans. I. 2.

" 12 juillet tandis que toute la cour allait loger dans St<sup>e</sup> Foy." (1)

Ayant reçu les assurances de fidélité de la ville de St<sup>e</sup> Foy, Louis XIII poursuivit sa route sur Bergerac et Montauban.

En peu de temps il se passa dans le pays un certain nombre d'événements graves : défection successive des deux gouverneurs protestants de St<sup>e</sup> Foy, de Pardaillan et de Théobon, son gendre ; prise de La Force et de Montravel par les troupes royales ; exaspération des protestants ; faits qui déterminèrent Louis XIII à revenir. " A peine avait-il passé à Paris " cinquante jours que dès la fin de mars (1622) " il partit." (2) Son intention était de s'emparer des villes occupées par les protestants. " Le roi envoya M. le Prince (Condé) vers St<sup>e</sup> Foy, le duc d'Elbeuf quitta de son côté les environs de Bonniers et se mit en marche pour la même direction." (3)

" Lurson, l'un des lieutenants du duc d'Elbeuf et seigneur périgourdin, traversa la Dordogne dans l'intention d'attaquer ... le Fort St<sup>e</sup> Foy ..... il le trouva brûlé, la garnison y avait mis le feu pour ôter au roi toute commodité d'assieger St<sup>e</sup> Foy." (3)

" M. le Prince ..... ne devança que de cinq ou six jours

(1) (Jules Determe. - Albert.)

(2.) (de St. Loup. - La Gorge d'enfer.)

(3.) (Picot. - Souvenirs historiques sur le comté du Périgord.)

" L'arrivée du roi"; (1) venu par Moncada, il campa au Port. Le marquis de la Force commandait St<sup>e</sup> Foy; malgré des prodiges d'activité et de vaillance, il comprit qu'il ne pouvait tenir longtemps devant des forces supérieures et entra enfin en pourparlers pour la reddition de la place. Voici une partie de l'article 15 du traité qui fut conclu: "Les sieurs de Boursoles, de Chéoleou, de Baignac, de Saint-Léger, de Brecquefignot, de Lamothe, de Bacalan et de Beauville seront rétablis en leurs états, offices et dignités. . . ." etc.

Le roi, maître de la ville, logea dans une maison qui est encore flanquée de la vieille tour d'autrefois; elle fait le coin entre les anciennes rues Perrine et de la Mer. Après avoir assuré son autorité, il "partit de St<sup>e</sup> Foy le 28 mai et prit la route d'Agen par Monsegur, Marmande et Biarritz après avoir confié à M. de Beaumont la surveillance de la place". (2)

Plus tolérant que ne le fut son successeur, Louis XIII, laissa la liberté de leur culte aux protestants; et eux-ci dégagés des préoccupations politiques, portèrent leur activité sur la vie religieuse de leurs églises. Celle de St<sup>e</sup> Foy qui comprenait l'immense majorité de la ville et des environs compta des pasteurs distingués par leur piété et leurs talents et atteignit un haut degré de prospérité.

(1) (de St. Loup..- La Gorge d'enfer.)

2. (Jules Detourne..- Albert.)

En 1637, tout au moins, elle avait trois pasteurs: H. H. Goyon, Constantin et Mois Aubin; un imprimeur, Jérôme Maran était venu s'y établir vers 1623, et de nombreux ouvrages sortirent de ses presses. Deux fils de Mois Aubin furent également pasteurs: l'aîné, Jean, desservit Lensorc et Saint-Foy, et l'autre, Jacques, Moncar et MuSSIDAN.

Nous arrivons à l'époque où le gouvernement de Louis XIV est décidé à révoquer l'édit de Nantes. De nombreuses mesures préparent peu à peu cette révocation; des injustices et des vexations de toutes sortes s'abattent sur les malheureux protestants, et, puis que nous parlions tout à l'heure de Jacques Mois Aubin disons qu'en 1679 il est accusé d'avoir, à MuSSIDAN, "proféré dans ses prêches quelques paroles offensantes contre Sa Majesté." Il avait suivant le témoignage du missionnaire dénonciateur exporté ses ouailles "par trois diverses fois, a plus tôt subir la mort qu'à recourber aux violences d'un grand prince." Or, les deux témoins qui avaient signé la dénonciation sans la lire affirmaient que Mois Aubin avait parlé de la mort et du péché, et nullement de Louis XIV. Le bon père s'était permis une fraude pieuse - mais le juge fit mettre en présence les deux témoins et ils con-

cessèrent que le père avait dit la vérité. Mizaubin fut mis en jugement sous la prévention du crime de lèse majesté. On a toutes les pièces de l'affaire. Le sermon incriminé se trouve aux archives nationales. Il est sur l'Apocalypse II. A peine y a-t-il l'allusion la plus éloignée aux persécutions. Louis XIV n'y est ni nommé ni désigné. Mizaubin dit dans l'information "qu'en parlant du prince il voulait parler non du roi mais de J. C. et en parlant de Tyrar il entendait le péché".

Son accusateur était le père Souaret (Arch. n. 11.453). Le parlement de Guyenne en juillet 1679 condamne Mizaubin à dix ans de galères, à l'amende honorable et à deux cents livres d'amende. En appel il est condamné au bannissement perpétuel et à mille livres d'amende. Il abjura ne pouvant prayer, et désolé d'abandonner sa famille (Arch. n. 11.671).

Il avait environ cinquante-cinq ans. Voici le texte de son abjuration : "L'onzième septembre mil six cens quatre vingt et cinq je soussigne ay abj<sup>on</sup> de l'hérésie de Calvin. N<sup>e</sup> f<sup>e</sup> que Mizaubin autrefois ministre en l'église P. R. de Nassidan".

A la fin du mois de mai 1701, un petit bâtimen<sup>t</sup> traversait la Manche et cinglait vers les côtes d'Angleterre. Parmi les passagers on pouvait en remarquer

14

deux à la mine soucieuse : un vieillard de soixante-quinze ans environ, accompagné d'un jeune homme de vingt-cinq à trente ans. Après être débarqués, les deux voyageurs prirent la route de Londres, et le premier juin on les vit se rendre à l'église protestante française de la Savoie, où ils demandèrent à être admis à la paix de l'église. Le vieillard confessa qu'il avait été pasteur de l'église réformée de Mousidan en Gascogne. C'étaient Jacques Misgubin et son fils, Jean, âgé de vingt-huit ans.

Les événements qui avaient fait tomber Jacques Misgubin s'étaient aggravés après sa condamnation. Les dragons parcouraient les campagnes pour forcer les conversions ; il y eut un temps où dix-sept compagnies se trouvaient à <sup>la</sup> Foy, « déviant - dit une lettre de cette époque - tous les lieux où elles passent, les remplissant de deuil et de désespoir et répandant devant elles la terreur et l'effroy dans tous ceux dont elles approchent. »

Tous le plus futile prétexte les temples étaient démolis les uns après les autres ; ce fut par ordonnance du 7 mars 1671, le tour des temples d'Eynesse, de Loubès et des Fourds, près des Lèves ; le 27 décembre 1672 pour Saint-André-de-Cabauzès ; (le temple était

aux Cabeaures, un peu plus haut que le Pont de la Beaurze,  
 sur le ruisseau ; actuellement maison de M<sup>e</sup> Lédier.)  
 en 1673 pour Liqueux ; le 24 juillet 1679 pour Lafonce  
 et Bayraud. A Bayraud l'emplacement du temple  
 devait servir de halle publique. Le 7 août 1679,  
 ce fut le tour du temple de Lalinde ; le 18 septembre  
 1679 pour la Madeleine, faubourg de Bergerac ; le  
 30 novembre 1682, interdiction du culte du château  
 de Lafonce ; démolition des temples de Monbazillac,  
 Gardonne et Cours, dans le diocèse de Sarlat, par  
 ordonnance du 30 novembre 1682. La même année,  
 même décision pour Bergerac ; le 20 février 1673  
 pour Baras ; par arrêt du parlement siégeant à  
 La Réole, du 2 juin 1683, démolition des temples  
 de Massidan, Touqueyrolles et Sainte-Foy. A  
 Sainte-Foy la démolition se fit du 19 au 21 juillet.  
 C'est le marché de la volaille qui occupe l'emplace-  
 ment du temple. L'une des deux dôches fut  
 traînée à la rivière où elle est probablement restée,  
 et l'autre, au ton argentin, fut donnée à l'église  
 catholique de Sainte-Foy qui la possède encore.  
 Le 16 septembre 1685 fut faite la démolition du temple  
 de Bègles, près Bordeaux, par décision du 5 juin précédent.  
 La place de la République, autrefois place du Prêche,

occupa le lieu où se trouvait le temple. Le 8 septembre 1685 fut prise une ordonnance semblable pour les temples de Lonsac, Gironde, Meillan, Pellegrue, Passignac, Moulac, et la même année pour ceux de Fajols et des Billaux, près Libourne.

Les biens des communautés furent en général donnés aux établissements catholiques ou servirent à la construction des églises; qui sait si une certaine part ne contribua pas à la réédification de l'église du Canet, car une note des registres, datée du 19 avril 1694, dit que bénédiction a été faite, par plusieurs prêtres, de l'église St Jean du Canet, bâtie sur les anciens fondements de l'église qui "avait été démolie par les herétiques du siècle précédent".

<sup>\* Signé ;  
Touchet, curé.</sup>  
Nous ne garantissons pas cette dernière information.

Par un retour des choses, assez fréquent, cette église a disparu; bien plus, l'emplacement de l'église, le presbytère et une partie du cimetière appartiennent aujourd'hui à un protestant, M. Fernet. L'autre partie du cimetière appartient également à un protestant, M. Ducou.

On peut en dire autant de l'église de Saint-Aud-

17

du Tizac dont l'emplacement et le cimetière sont occupés par la maison et le jardin de la famille Claverie.

Les pasteurs paraissent être restés au milieu de leurs troupeaux affligés jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, le 18 octobre 1685, et quand, à ce moment, ils furent obligés ou de se faire catholiques ou de quitter la France dans les quinze jours, trois mille pasteurs s'exilèrent.

\* Chiffre, moyen.  
nous, très malgré

Dans la région partirent pour l'Angleterre :

Pierre Rondellet, un des pasteurs de Bègles,  
Théodore Jarlan, pasteur de Limonil, en Périgord,  
avec sa femme et deux enfants de quatre ans et de trois ans;

Pierre Superiori, pasteur de Castelnau de Mirande, en Périgord ? seul.

Jean Costabadie, pasteur de Beaumont, en Périgord,  
avec sa femme et deux enfants, de cinq ans et de trois ans et demi.

Jean Briffaut, pasteur de Castillon ; seul,  
Thérèse Binet, pasteur de Villeneuve de Puchagut,  
avec sa femme seulement.

Partirent pour la Hollande : Isaac Goyon,  
autre pasteur de Bègles ;

<sup>ou plutôt garrisolles.</sup> Jacques Farisottes, pasteur de Bergerac, avec sa femme et deux des ses enfants, l'un de cinq ans et l'autre de quinze mois;

<sup>ou plutôt gellicus</sup> Joseph Arimon, autre pasteur de Bergerac, seul; Jean Gellini, pasteur de Montignac, en Périgord, avec sa femme et deux enfants, de trois ans et d'un an.

Daniel Gellini, pasteur de Lardonne, avec sa femme, Pierre Gellini, pasteur de Clavans, en Périgord, seul.

Jacques Brun, pasteur de Lours de Tiles, en Périgord, avec sa femme.

Daniel de Cartier, (de la famille des de Cartier de Couronneau et de Monestier) pasteur du Fleix, avec sa femme et un fils de deux ans;

Élie Royère, pasteur de Libourne, avec deux enfants, de six ans et de trois ans;

Isaac Darroya, pasteur de Sainte-Foy, avec sa femme et trois enfants de sept ans, six ans et huit mois.

Jacob Brun, pasteur des Gourds, pris des leves.

Les registres de l'état civil des années qui précèdent et suivent immédiatement la Révocation manquent aux archives du Fort-

19

St<sup>e</sup> Foy, et l'on ne peut donc connaître les abjurations qui se produisirent. On lit seulement dans les registres de la Rouquette que le 11 janvier 1689 a été baptisé sous condition, Jean Pascaud, fils illégitime d'Etienne Pascaud et d'Anne Feysselin, sa fiancée, fille de Jean Feyselin et de Jeanne Dubernat, du bourg de la Rouquette.

Il est entendu que les qualifications d'ilégitim naturel, bâlard, fiancé, sont appliquées par les prêtres aux protestants qui étaient hors la loi et dont les mariages devant les pasteurs n'étaient pas reconnus. Il est probable que les époux Pascaud vinrent plus tard à résipiscence car l'acte a été barré.

Une note des registres de Canet, datée de 1691, a pour titre : Extrait des nouveaux concubins qui ont fait leurs devoirs pascal. On y trouve : Eolie Bourguignon, dit Grosse, sa femme non ses enfants n'étant pas d'âge compétent.

Marie de Molle, veuve de Jean Bourguignon,  
Louise veuve de Jean Gros et sa famille,  
métairie du sr Desportes.

Marie Lavallade et sa fille, veuve de Bounette,  
munier.

Jean de Galler ? sa femme et sa fille.  
 Francois Baluchau, sa femme et ses filles;  
 Pierre Laporte, dit pronvieux ? et sa femme;  
 Pierre Rabou, son fils, sa fille et sa belle-fille;  
 Jeanne Babie.

Marie Brucher, veuve de Francois Babie, sa  
 fille, et Suzanne Villatte sa mère, veuve  
 de Jean Brucher; (du Canet.)

Ce que nous ne comprenons pas bien, c'est  
 que certaines de ces personnes sont taxées pour  
 une somme d'argent, peut-être avaient-elles  
 été récalcitrantes et les avait-on imposées; quoi  
 qu'il en soit voici ce qui est mentionné;

Ladite Suzanne Villatte a été taxée dans  
 la paroisse de St. Méard pour le feu de bois  
 qu'elle y tient à la somme de quinze livres;  
 que le sieur curé de St. Méard aye satisfaction?  
 par son mari.

Ssie Bourguignon, dit Grosse, quarante sous;  
 Marie de Molle, veuve de Jean Bourguignon;  
 Pierre Rabou, trois livres.

La taxe pesait sur le pays; non seulement  
 il était défendu de tenir des assemblées religieuses  
 mais "un arrêt du Conseil du 16 mai 1686 porte

\* Il n'y a rien  
d'écrit à la suite.

que les nouveaux convertis qui refuseront les sacrements,  
 si ils quérissent, seront condamnés aux galères à perpé-  
 tuté; si ils meurent, procès sera fait à leur cadavre  
 qui sera traîné sur la claire et jeté à la voirie. En  
 vertu de cette exécutable ordonnance on déterre  
 des cadavres pour les faire passer en jugement, on  
 en tue quelques-uns pour avoir le temps de  
 terminer la procédure. Ainsi Antoine Léguille,  
 de Sainte-Foy, fut déterré; son cadavre placé  
 sur une claire et offert à la populace toujours  
 avide d'émotions nouvelles, fut traîné par les  
 rues de la ville et subit les plus hideuses profa-  
 nations; enfin on le jeta à la voirie.<sup>(1)</sup>

Dans les registres de Canet on trouve comme  
 baptêmes d'enfants de nouveaux convertis, celui de  
 Jeanne Blanc, âgée de deux ans, fille légitime  
 de Jean Blanc et de Marie Dugrand (25 janvier  
 1696) et le 24 décembre 1697, celui d'un garçon, fils  
 de Jean Ponade et de Marie d'autre, nouveau convertis.

En marge de l'acte de baptême de Jeanne  
 Blanc, le curé Richon a écrit: Jean Blanc a  
 été emprisonné pour avoir refusé de faire baptiser  
 Jeanne Blanc, sa fille.

Arrêtons-nous sur le curé Richon; il en vaut  
 (1) Caris. - Essai sur le développement de la Réforme à Sainte-Foy.

la peine. Il arrive au Canet en octobre 1695. Au milieu d'une population protestante, soumise par la crainte, il est témoin de bien des violences; son cœur se tourne du côté des victimes, et avec un collègue, l'abbé de Laussac, archiprêtre de Sainte-Foy et curé de Théobon, ils quittent tous les deux la France et vont abjurer le catholicisme en Angleterre. Le dernier acte signé par le curé Richon est du 8 août 1697 et le 31 octobre suivant l'abjuration des deux prêtres est consignée dans les registres de l'église française de la Savoie, à Londres; voici dans quelles termes:

Registre de la " Messieurs Anthoine Hector de Laussac,  
Savoie, page 76. archipreste de Ste Foy, noble, âgé de 42 ans -  
Précis et curé de Théobon et Bernard Richon, prêtre  
" Prieur et Curé du Canet en Gascogne âgé de 30  
" ans, étant né et élevé en l'Eglise Romaine de  
laquelle ils ont toujours fait profession, se sont  
" présentés aujourd'hui pour en faire publiquement  
" leur abjuration, renoncer à toutes leurs erreurs et  
" être reçus à la communion des Eglises protestantes  
" après avoir donné à la Compagnie du Consistoire  
" des preuves de leur instruction et de leur zèle sincère

" d'embrasser nostre st<sup>e</sup> religion. Ce qui a été fait  
 " aujourd'huy ez l' Eglise françoise de la Savoie,  
 " entre les Mains de M. De Motte, ministre de  
 " la dite église, ayants promis de vivre constamment  
 " de nostre sainte communione jusques à la mort,  
 " et de se conformer à la discipline de cette Eglise,  
 " en foy de quoy ils ont signé ce present acte le  
 . 31 octobre 1609. "

Signés : Antoine De' hor de Laussac  
 Bernard Richon

Deffray, secrétaire.

Nous devons communication de cette pièce à M.  
 le pasteur Doy, de Pessac, qui en a pris copie à  
 la bibliothèque de la Société de l'histoire du pro-  
 testantisme français, à Paris.

Les conversions au catholicisme étant forcées  
 n'étaient pas sincères et les protestants qui se  
 mariaient et faisaient baptiser leurs enfants à  
 l'église considéraient seulement les prêtres com-  
 me des officiers de l'état civil, ce qu'ils étaient  
 en effet; et, ces cérémonies faites, assurant la  
 légitimité des enfants, les nouveaux convertis ne  
 craignaient pas pour la plupart de se joindre  
 aux siens en la foi dans des assemblées secrètes, tenues

en quelque endroit retiré; c'est ce qu'on a appelé "le désert". Tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, ils s'assemblaient prudemment aussi souvent que possible, marchant parfois plusieurs lieues et presque toujours la nuit; quand il y avait un pasteur il célébrait des mariages et des baptêmes. Ce que rapportent les anciens registres est en général sec et froid, mais qui dira sous les chagrin de nos pères, toutes les larmes qui ils ont versées et l'intensité de ce besoin qui les poussait malgré la futilité et les galères à se réunir à leurs frères pour la méditation de la Parole de Dieu, la prière et le chant des psaumes. C'est avec conviction qu'ils devaient chanter:

Comme un cerf affiré brame  
Après le courant des eaux,  
Ainsi souffre mon âme,  
Seigneur, après tes ruisseaux.

Et encor devaient-ils modérer leurs voix pour qu'on ne les entendît pas de loin, sinon, marchaissé, soldats, officiers de justice tombaient sur eux et les emmenaient, souvent pour être condamnés aux galères.

On 1691, dans l'une des premières réunions qui se firent dans ce pays-ci, le sieur Pierre Augereau dit de Sainte-Foy, marchand de bétail, fut pris et condamné aux galères, à Bordeaux. Il ramena d'abord sur l'Amazonie, puis sur la Guerrière, en 1698, enfin sur la Galante, à Marseille. Condamné à l'âge de 46 ans, il resta galérien pendant 22 ans; libéré en 1713, il se retira à Bâle.

Parmi les lieux où se réunissaient les protestants, il faut retenir le Fauga qui "appartenait à une noble famille protestante, les Du Marchet, et c'était dans l'immense pré, aujourd'hui presque entièrement défriché, qui s'étendait depuis la terrasse jusqu'à la rivière que se tenaient parfois les assemblées dites du Désert.

Le lieu était heureusement choisi. Au-dessus de la maison, le haut coteau de la Rouquette, couvert de bois touffus et flanqué de masses rocheuses, défendait l'assemblée du côté du nord, et en toutes rendait la surveillance possible et facile à ceux qui on chargeait de faire le quart. Au midi la rivière, au levant le ruisseau de la Rode, masqué par un épais rideau de chênes et de peupliers; au couchant un autre ruisseau qui coule dans un profond ravin et

„ se dérober sous la feuillée." - - - - (1)

„ De toutes les assemblées qui se tiennent au Fauga, la plus célèbre est celle de 1745." (1)

Fatigués de se réunis en secret et comptant sur la tolérance de l'intendant de Bordeaux, M. de Bourny, les protestants de la région convoquèrent pour le dimanche, 21 février 1745, une très nombreuse assemblée. Le souvenir s'en est conservé par tradition ou par écrit dans certaines familles.

Un préfende placet, présenté au roi pour lui demander de permettre la réunion avait été lu publiquement, et un notable, Frédéric Madingaud, coupable de l'avoir montré, avait même été jeté en prison. Les consuls de St<sup>e</sup> Foy n'y avaient ajouté aucune importance. Défendant "le vendredi 20, 19 février 1745, un grand nombre d'étrangers venus de Bergerac et même de Bordeaux (même à Conneins, Gascouze, Clairac, Laparade, etc.) s'étaient rendus à Sainte-Foy. Le lendemain, l'affluence fut encore plus considérable; les catholiques apprirent bientôt que le dimanche suivant une grande assemblée devait se tenir dans les environs. Les consuls n'étant pas en état de l'empêcher ne firent aucune démarche." (2.)

(1) P. M., Bougnon. du 1<sup>er</sup> octobre 1886.

(2) Caris. - Ouvrage cité.

Il paraît pourtant que dans la nuit du samedi au dimanche, ils dépêchèrent un expri à l'intendant de Bordeaux, pour l'informer de ce qui se passait.

Le dimanche, 21, une foule énorme se dirigeait vers le Fauga. La solitude du lieu promettait d'inspirer un recueillement profond. Ce fut là, sur le bord de la rivière, entre la propriété actuelle de M. Bouteiller et la Nougarède que "six à huit mille personnes de tout âge et de toute condition"<sup>(1)</sup> se réunirent, "chiffre probablement excessif, et qu'on peut ramener à 4 ou 5.000 pour être plus près de la vérité."<sup>(2)</sup> On lit cependant la note suivante à la première page d'un exemplaire des "Consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort," par Charles Drelincourt :

"Le 21 février 1745, il s'est tenue une assemblée par les chrétiens protestants, jours de dimanche, consistant à 18.000 personnes. Cette assemblée avait pour ministre Monsieur Ollivier, baptisant les petits enfants et publiant des annonces de mariages.

"Cela ne dura que ce jour-là à cause de la défense qui en fut faite, et par la prévôture qu'on envoya, composée de 50 archers pour empêcher qu'il ne s'en fit plus."

"Le lieu de l'assemblée était au Fauga au bord de la rivière. On fit reléguer plusieurs messieurs, des principaux.

(1) Mémoire qu'on trouve dans les archives de M. Fay.

(2) P. No.

"pauv et plusieurs jeunes filles. On fit pryer à  
"presque tous ceux qui y étaient tant de la ville  
"de Ste Foy que de la campagne ou autres villes,  
"une amende. Jean Louchard père donna  
"3 livres."

"Depuis soixante ans c'était la première fois que  
"le culte réformé allait être célébré publiquement  
"dans ce pays où le protestantisme avait compté  
"autrefois des églises si florissantes. On peut juger  
"de la joie et de l'empressement des huguenots  
"et aussi de l'irritation des catholiques."<sup>(1)</sup> "Les  
"religionnaires, dit le mémoire des archives, en sont  
"revenus comme en triomphe, et les catholiques  
"en ont été consternés."

Dès les premières lueurs du jour les groupes se formaient dans le pré du Fauga; à huit heures l'assemblée était au complet et la chaire du désert se dressait. (Elle se démontait et se transportait dans des sacs. Une chaire de ce genre, probablement la même, longtemps conservée au château de Rivière, se trouve actuellement chez M<sup>e</sup> de Lajonie à Bergerac, ainsi qu'une bible qui avait été enterrée au désert.) Rivière Yot, de Ste Foy,  
"marchand drapier ayant une voix éclatante,"  
<sup>(1)</sup> Coris. Ouvrage cité.

commença la lecture ; elle dura pres de deux heures. Vers dix heures du matin, le pasteur Olivier ou Jean de Loire descendait le coteau de la Nougadère, venant de Gilet où il avait passé la nuit chez le sieur Durret. Il remplaça le lecteur et continua le service. M. Emile Salavert-Tellecrau, de Conneins, possède l'autographe<sup>?</sup> de la prière qui a pour titre : " Prière pour les protestants de France dans l'assemblée tenue au Faugé ce 21 Février 1745 par M<sup>r</sup> Pierre Loyer, Olivier, ministre de la parole de Dieu dans laquelle assemblée on a observé dia-sept mille personnes."

Cette prière a appartenu à M. Jacques Salavert, du Fort. St. Fay ; en voici le texte que nous devons à l'obligeance de M. Emile Salavert-Tellecrau de Conneins :

" O Dieu tout bon qui nous a donné ta parole pour nous instruire fait que les choses que nous avons entendue soient tellement gravées dans nos coeurs qu'elles ne sent effacent jamais quelle produise le fruit d'une bonne et sainte vie pour la gloire de ton grand nom et pour l'avancement de notre salut, Père de grâce qui t'a formé une église entre les hommes, nous la recommandons toute entière à

" ta bonté aussi bien que les fidèles qui en sont  
 " les membres, conserve le troupeau qui subiste,  
 " rassemble ceux qui sont dispersé, mais sur tout  
 " console nous, et nous fortifie, nous qui sommes  
 " dans l'oppression. Et donne nous la liberté,  
 " après laquelle nous soupirons depuis plusieurs  
 " années, prie de miséricorde, conserve l'Eglise qui  
 " subiste, suscites en de nouvelles, jette tes grâces  
 " de compassion sur celles qui souffrent comme  
 " nous, prend soin de tous les fidèles qui sont  
 " exposé à la haine et au persécution du monde  
 " parce qu'ils s'attachent à ton precieux service, fais  
 " que nous puissions voir ton Eglise dans un état  
 " plus tranquille sur la terre que celle où elle se  
 " trouve présentement. Nous te prions Seigneur  
 " pour le Monarque que tu voudras donner<sup>(1)</sup>,  
 " à estable sur nous. Vaille o Dieu présider dans  
 " ton conseil et donner un heureux succès à ses  
 " justes desseins, ne permet pas que nous restions  
 " plus longtems dans la souffrance et que pour  
 " entendre ta parole et nourrir nos ames de  
 " ta manne céleste nous soyons constraint de nous  
 " transporter dans le Desert et nous dérobés à  
 " la vue des hommes, pour cest effet Seigneur

<sup>(1)</sup> Moustraig sur le manuscrit.

" fléchy le cœur des puissances souveraines fait leur  
 " connoître la Sainte volonté et l'innocence avec  
 " laquelle nous nous assemblons En ton nom, détache  
 " nos affection de la terre et fait-nous la grâce de bien  
 " considérer que le monde n'est qu'une figure qui passe  
 " que ses biens sont de courte durée et que ses plaisir  
 " sont suivis de mille amertumes mais que le tout de  
 " l'homme est de te craindre et de garder tes comman-  
 " dements.

" Dieu tout puissant qui nous a couvert de ta  
 " protection jusqu'à l'heure présente continue à  
 " prendre soin de nous, soit dans le fond de cette journée,  
 " soit dans le reste de notre vie, garantis-nous de tous  
 " les dangers auxquels nous pouvons être exposés, garde  
 " nous surtout de t'offenser afin qu'ayant passé nos  
 " jours dans la crainte, nous puissions parvenir à  
 " l'éternité bien heureuse que tu nous réserve dans  
 " ton ciel. Amen.

Le texte du sermon fut cette parole du roi-prophète,  
 " Savourez et voyez que l'Éternel est bon". On chanta  
 des psaumes et le service se termina par la prière d'usage.  
 On fit une quête pour les pauvres. "Loire baptisa  
 deux enfants, publia onze bans de mariages, et annonça  
 une deuxième réunion pour le dimanche suivant," (1)

(1) Caris. - Ouvrage cité.

en disant que ce jour il finirait de publier les mêmes  
bans et bénirait les mariages. On distribua et  
vendit des livres d'éducation ; enfin on consomma  
les vivres qu'on avait apportés. Il était deux heures  
de l'après-midi quand l'assemblée se retira.

" Notre mémorial donne à Loire le nom d'Olivier originaire  
des Flandres, venu de Genève et du Languedoc. M. Hugues  
dit qu'il s'appelait de son vrai nom Jean-Baptiste le Roi de  
Saint-Omer, en Artois. Il aurait été ancien catholique. (Hugues  
I. 109) - Le synode du Haut Languedoc, 26 octobre 1740, en  
l'envoyant prêcher l'évangile, lui fit cette belle attestation :

" Nous prions toutes les personnes pieuses entre les mains desquelles  
il tombera de le recevoir comme un fidèle serviteur de Dieu et comme  
un frère qui nous est cher, et de lui donner tous les secours nécessaires selon  
l'urgence des cas. Nous faisons aussi les vœux les plus ardents en sa  
faveur. Que le ciel daigne le favoriser dans toutes ses justes entreprises,  
le courrir de sa puissante protection, le soutenir dans tous ses  
combats et couronne ses travaux dans l'immortalité bienheureuse,  
et pour tous ceux qui entendront la voix de l'évangile par son  
ministère nous prions le Dieu de notre Seigneur J.-C. le père de  
gloire, qu'il leur donne, par sa connaissance, l'esprit de sagesse et de  
révélation, qu'il éclaire les yeux de leur esprit afin qu'ils apprennent...  
quelle est l'espérance à laquelle ils sont appelés et quelles sont les richesses glo-  
riueuses de l'évangile qu'il destine aux saints."

(Manuscrit. Synodes. Haut Languedoc.)

L'expres dont nous avons parlé plus haut était de retour à Ste Foy avant que le prêche ne fut terminé; " il apportait un ordre de l'intendant qui signifiait aux sieurs Lajonie, Tarnac, Heymac l'ainé, Maumond père et à la demoiselle Lacan, de Bordeaux, de comparaître aussitôt devant lui. ...."<sup>(1)</sup>

" Les catholiques avaient désigné ces protestants nobles comme les organisateurs de l'assemblée."<sup>(2)</sup>

" Lajonie qui n'était point à l'assemblée le reçut le premier, les autres ne le connurent que le soir; ils partirent ensemble le 22.

" Mais il s'agissait d'empêcher la nouvelle assemblée qui devait avoir lieu le dimanche, 28. L'intendant ordonna au sieur Parret, grand prévôt de la maréchaussée de se rendre immédiatement à Sainte-Foy avec onze brigades. Le grand prévôt logea ses cavaliers chez les principaux protestants, se fit remettre la chaire à prêcher<sup>(3)</sup> et " sur des dénonciations parties de

<sup>arriva à Ste Foy</sup>  
le 25 février <sup>au matin</sup>  
de l'arrêt du parlement, rendu  
le 23, qui interdisait toute sorte  
d'assemblée de religieux,  
et de l'ordre.  
nance de l'intendant  
qui, non seulement  
faillit la même  
défense, mais,  
encore prescrivit  
de ne point assister à  
d'autres sermons qu'à  
ceux de l'église catholique romaine.

Le sieur Du Marchet, gentilhomme  
Dufuy Lagarde ou le Garde (ancien garde du roi et ancêtre des  
M. M. Dufuy, de Gilet) Bricheau de Crédy, Rivière Yot,  
(Jay, d'après ce que dit M. Fourniquan<sup>(4)</sup>) et Laterrasse de se rendre  
au près de M. de Courmy pour y expliquer leur conduite. Ils  
partirent le 27 et rentrèrent à Ste Foy le 12 mars."<sup>(5)</sup> ne sachons

(1) Caris. - Ouvrage cité.

(2) P. M.

(3) Elle fut trouvée chez M. Du Marchet, au Fauga.

(4) Voir le Bouguenot du Sud-Ouest, n° 14. de 1903.

34

trois si on ne les éloignerait pas de leur ville pour  
les faire enfermer dans quelque château. C'est au  
moins ce que l'intendant proposait pour  
Livoire Yot, Durret, Dumarchet et Dupuy.  
Jusque-là "tout le châtiment s'était borné à  
une réprimande de l'intendant et à la promesse  
"qu'ils n'iraient plus aux assemblées." (1)

"En tout ceci, le magistrat le plus favorable aux pro-  
testants ne pouvait rien faire de moins contre eux,  
"vu les lois du Royaume". (2)

Pendant ce temps "M. de Courmy fit placer  
"sur les murs de la ville de Sainte-Foy l'ordon-  
"nance du Roy du 1<sup>er</sup> et du 16 février 1745 : il écrivit  
"une lettre circulaire et imprimée aux curés des paroisses  
"où il y avait des protestants. Cette lettre était ainsi  
"conçue :

" De par le Roi

" Nous faisons défense à toutes personnes de  
"l'un et de l'autre sexe, de quelque état, âge,  
"qualité et condition qu'elles soient, de s'as-  
"sembler sous prétexte de religion, ailleurs que  
"dans les lieux accoutumés et que pour assister  
"aux prières ordinaires à l'Eglise catholique, apostolique  
et romaine, sous les peines les plus sévères, telles

(1) Caris... Ouvrage cité.

(2) Armand de la Chapelle... La nécessité du culte public parmi les chrétiens.  
La Haye, 1756. p. 368.

"qu'elles sont prononcées par les édits, déclarations et  
ordonnances de Sa Majesté.

"Sera la présente ordonnance affichée dans  
les villes et paroisses de notre département, où  
nous l'envoyerons et publiée aux proches d'icelle  
par les curés.

"Fait à Bordeaux, le 24 février 1745.

"Signé; Aubert de Courmy." (1)

"Le Parlement de Bordeaux intervint aussi et  
reçut les mêmes défenses dans un arrêt qui fut affiché  
à Ste Foy dès le vendredi, 25 février." (2)

"Le bruit de ces événements arriva bientôt à Agen.  
L'évêque, M. de Chabannes, espérant que sa présence  
donnerait un peu de zèle aux conseils trop timides et  
que le peuple dissipérerait ou troublerait la deuxième  
réunion, se rendit aussitôt à Sainte-Foy. (où il arriva  
le samedi soir, 27.) Il trouva, à son grand  
étonnement, la ville pacifiée et dans l'ordre le  
plus complet; les brigades avaient même été  
distribuées entre les villes de Bergerac, d'Issigeac,  
d'Eymet, de Duras, de Lembac et de Castillon,  
pour veiller à ce que la seconde réunion, qui eût  
probablement été plus nombreuse que la première, ne  
puît avoir lieu. L'évêque prêcha le 28, fut appelé

(1) Caris.- Ouvrage cité.

2. §. n.

" dans l'après-midi, (à la cure) les bourgeois protestants,  
leur reprocha leur faux zèle et leur imprudence, puis  
partit le lendemain pour Conneins et Clairac,  
afin de prévenir de semblables réunions . . . . .

" L'évêque d'Agen fit aussi un mandement  
(6 mars) pour conjurer de nouvelles assemblées."<sup>(1)</sup>

Le récit de l'assemblée du Fauga est consigné aux  
archives de St<sup>e</sup> Foy. Voir encore Haag. France protestant  
article Loire; et l'ouvrage d'Edmond Hugues.

Les protestants avaient donc trop présumé de  
la complaisance du gouvernement qui bâtit et  
interdit plus rigoureusement les réunions au désert.  
Des abjurations même furent obtenues peu de  
temps après; nous citerons celle d'Élie Goulard,  
décédé au bourg de la Rouquette, le 13 décembre 1745,  
âgé de 75 ans, après s'être converti à la Religion C. R. est;  
et au premier registre de l'année 1746 le curé de la  
Rouquette inscrit en marge du premier acte: "à  
commencer de ce jour il faut envoyer copie au  
sénéchal de Libourne".

Cependant l'assemblée du Fauga enhardit les  
protestants qui dès lors ne cessèrent qu'à de se réunir,  
mais avec prudence; ce qui n'empêcha pas que dans  
la seule année de 1749, le parlement de Bordeaux

(1) Corr.-Ouvrage cité.

3/

condamna douze couples protestants pour le simple fait d'avoir été unis par des pasteurs; les hommes furent envoyés aux galères et les femmes en prison.

Le grand mère de  
M. Daniel de  
Belieu, 16<sup>e</sup>me  
de Castelnau,  
enfermée pour  
cause de religion  
dans les prisons  
de Libourne, y  
établit morte vers  
1730, après avoir fait  
preuve d'une  
constance admirable  
et son cadavre  
avait été traîné sur  
la place.

Le pasteur Jean Louis Gilbert tenait des assemblées aux environs de Sainte-Foy, ayant été appelé à l'ouest en Saintonge, pour un baptême, il s'y rendit accompagné de M. M. Gentillot et Bonfils, de Sainte-Foy, et de M. de Belieu, de la Grâce, paroisse de Canet. Cet appel n'était qu'une trahison; ces amis faillirent à leur poursuite. M. de Belieu fut tué et M. Gentillot condamné par contumace aux galères, le 14 juillet 1756. Les registres de Canet mentionnent ainsi la mort de M. de Belieu.

Nota. "Cette année 1755 environ du mois de février nous avons appris que le frère de M. Isaac de Belieu qu'on nommait le Chevalier a été tué par un cavalier de la maréchaussée près de Ponts en Saintonge où il était allé pour escorter un ministre qui revenait dans ce pays. Il étoit âgé de 24 ans."

Sigé: Constantin, curé de Canet.

Nous avons eu sous les yeux certains registres des actes pastoraux faits au désert dans la vallée; en voici quelques extraits relatifs aux protestants du Port.

\* Les paroisses qui ont formé le Port d'Ariane comprises dans la juridiction de Montravel.

Une pièce que possède M. Morlet, de St-Avit-du-Monton dit que par sentence du Sénéchal de Lebourne en date du 23 juillet 1754, le sieur de Belrieu, écuyer et d'elle de Marmonet furent condamnés à deux cents livres d'amende chacun pour avoir été mariés par un pasteur.

Du 31 mai 1752, mariage de Pierre Virolle, de la juridiction de Montravel, avec Isabeau Grimard, ce jour-là il y eut 33 mariages. D

Du 20 novembre 1752, mariage de Jean Faure, de la juridiction de Montravel, avec Anne Salavert, et de Jean Grimard, de la même juridiction, avec Marie Deymier; 17 mariages ce jour-là.

Du 7 avril 1753, mariage de Jean de Belrieu, de la Grâce, fils de feu Jean de Belrieu, 5<sup>e</sup> de la Grâce, et d'Elisabeth Bayle de la Charbonnière, avec Marie Marmonet, fille de Jean Marmonet, ancien officier d'infanterie, et de Jeanne Benoît; 2 mariages ce jour-là. De ce mariage naissent et sont baptisés au désert; le 4 juin 1754, Elisabeth de Belrieu, le 10 mars 1758, Jeanne de Belrieu, le <sup>19</sup><sub>20</sub> septembre 1755, Isaac de Belrieu; pour celui-ci, le parrain était Isaac de Belrieu, écuyer; le 22 janvier 1769, Pierre de Belrieu.

Du 4 octobre 1753, mariage des <sup>1<sup>e</sup> Pierre Favort, de la juridiction de Saussignac, avec d'<sup>1<sup>e</sup> tonne Marmonet, de Nastinques; 9 mariages ce jour-là.</sup></sup>

Du 24 août 1754, mariage de Jean Criaud et de Marie Belordre; (de la Rouquette) 2 mariages ce jour-là.

Du 15 mai 1755, mariage de Jean Bernard et d'Anne Expirat, (de la Rouquette) 6 mariages ce jour-là.

L'un des époux  
étant de la paroisse  
de Serre, juridiction d'Uzoret.

Du 24 février 1756, mariage de Jean Filhol, 1<sup>r</sup> de Faumarelle, avec Jeanne Lutzac. Le pasteur ajoute à la suite des actes pastoraux faits à cette date, " Ce jour-là l'assemblée fut si nombreuse qu'à cause de l'embarras on craint d'avoir oublié quelques articles."

Du 14 avril 1756, mariage de Pierre Nouvel, avec Marie Faure, (de la Rouquette) et d'André Hébrard avec Marie Faure (de St. Avid du Eizac,) 6 mariages ce jour-là.

Du 20 avril 1756, mariage de Jacques Douaze avec Marie Marsalueau, (de la Rouquette) 10 mariages ce jour-là.

Du 25 août 1756, mariage de 1<sup>r</sup> Jean Moasmontet Labarthe avec d<sup>e</sup> Marie Pauvert, (de Vastringues) 4 mariages ce jour-là. De ce mariage naît Françoise Moasmontet baptisée au desert le 29 janvier 1759.

Du 5 avril 1768, mariage de Mathieu Rivoire avec Anne de Belieu de la Grâce.

Les prêtres voyaient de mauvais oeil ces manifestations huguenotes qui se produisaient malgré eux.

Nota.

Le curé du Canet, inscrit dans ses registres :

"dans le mois de juin 1754, Monsieur Isaac de Belieu prieur du marié avec mademoiselle Masmonet de la paroisse de Vélines m'a refusé de faire baptiser une fille qu'il a eu de son concubinage, je lui ai fait donner un acte après en avoir usé avec lui avec les politesses requises en pareille occasion il a été ensuite assigné et poursuivi par le procureur du roy du sénéchal de Libourne qui l'a fait condamner à plusieurs amandes (sic) par un appel au parlement il a tout suspendu, on le laisse tranquille."

Sigé : Constantin curé du Canet.

L'année 1757 est particulièrement cruelle pour les réformés. Des troupes arrivent de nouveau pour empêcher les assemblées et faire célébrer à l'église les mariages et baptêmes qui avaient eu lieu au désert; et ces soldats, du régiment de Combis, du régiment de Sales, dragons du régiment Royal Dauphin, <sup>carabiniers de la</sup> maréchaussée, remplissent souvent le rôle de parrains pour les enfants de tout âge que l'on baptise; ce n'est pas tout, les militaires logent chez ceux qui résistent jusqu'à ce qu'ils cèdent, et non seulement ces protestants ont la main

forcé mais ils sont obligés de donner dix livres au curé pour chaque baptême et ils sont inscrits sur des rôles spéciaux pour solder tous les frais de logement et de cantonnement des troupes.

Voici ce qu'on trouve pour la paroisse du Canet :

"Jeanne Meysonnade, fille illégitime de Jean Meysonnade et de Jeanne Beauduc mariés au desert, a été baptisée aujourd'hui 19 novembre 1757 . . . ."

Jean Meysonnade,  
de la juridiction de  
Boumbousac, seigneur  
marie au desert  
avec Jeanne Beauduc,  
le 27 decembre 1753

Ligne : Constantin.

Trois jours après il y a encore deux baptêmes forcés de Pierre Faure, âgé de 4 ans et 2 mois, et de Jeanne Faure, âgée de 22 mois, enfants naturels et illégitimes de Jean Faure et de Jeanne Faure, métayers à la Bonnette.

Le 27 novembre sont inscrits deux autres baptêmes, ceux de Jean Paris, âgé de 4 ans, et de Marie Paris, enfants naturels de Pierre Paris, meunier au moulin de Dumas, et de Jeanne Drillole, mariés au désert.

Le 10 juillet 1768 il y a trois autres baptêmes ; celui de Pierre de Belieu, fils de messire Jean de Belieu, sieur de la Grâce, écuyer, et de dame Marie Moasmontet, âgé d'environ 4 ans. On remarquera

qu'ici le curé s'est contenté d'écrire : fils, sans ajouter ni légitime ni illégitime, sans doute par déférence envers une famille noble. Les de Béhieu n'oublièrent pas cette omission volontaire, aussi quand la tolérance eut fait des progrès en haut lieu, ils firent rectifier l'acte, et le curé ajouta le mot "légitime" au mot fils, avec cette mention en marge : "en vertu d'arrêt de la cour du 10 avril à moi signifié le 9 may 1772".

Les autres baptêmes faits le même jour sont ceux d'Isaac, âgé de 4 ans et 5 mois, et de Marie, âgée de 2 ans et 5 mois, enfants de Jean Clairac et de Marie Faure, métayors de M. Baby.

~~Trois jours après, nouveaux baptêmes de trois enfants de la même famille~~

Le 24 juillet de la même année, trois autres baptêmes, ceux de Simon Hier, âgé de 19 mois, fils de Jean Hier, m<sup>d</sup> cordier, et de Marie Dumas; de Jeanne Piquet, née le 12 juin, fille de Bertrand Piquet et de Françoise Penisson.

\*On ne distingue de Bertrand Piquet et de Françoise Penisson\*,  
pas bien sur les registres, s'il y a de Marie Penisson, née le 10 avril 1768, fille de Pierre Penisson et de Marguerite Lapeyre.

Trois jours après, nouveaux baptêmes de trois enfants de la même famille : d'Elisabeth, âgée

de 5 ans, d'autre Elizabeth, née le 3 octobre 1765 et de Pierre, né le 25 mai, enfants de Jean Laporte, métayer à Mézières, et de Marie Coton.

Jusqu'en 1786 on rencontre des baptêmes d'enfants protestants; une marque particulière, en marge des registres, les distingue des autres.

Ce sont ceux de Marguerite Colombet, née le 19, baptisée le 24 décembre 1769, fille de Jean Colombet, métayer, et de Jeanne Chapelin;

de Jeanne Piguet, née ce matin, baptisée ce soir 27 aoust 1773, fille de Bertrand Piguet et de Françoise Fenisson, du Port de St<sup>e</sup> Fay;

de Pierre Gymerie, né le 11, baptisé le 14 aoust 1774, fils de Pierre Gymerie, laboureur, et de Marie Costeïe;

de Jean Benoit, né le 16, baptisé le 19 mars 1780, fils de pierre Benoit, m<sup>e</sup> boucher, et de marie Deymier; de Jeanne, née le 25 juin 1781, baptisée le 27, fille des mêmes; de Cécile, née le 129 juin 1783, baptisée le 30, fille des mêmes;

de Jeanne Faur, née le 21 mars 1786, baptisée le 25<sup>e</sup>, fille de Guillaume Faur, tonnelier, et d'Anne Landet.

Passons maintenant à la paroisse de la Rouquette pour la même période.

Du 8 juillet 1752 inhumation d'André Ponisson, ou Ponissou, âgé de 75 ans, demeurant au Puymasson, "converti à l'heure de la mort."

Avant d'aller plus loin, ouvrons une parenthèse pour dire que le curé prend la liberté de noter sur les registres ses affaires particulières. Il y a beaucoup de dates marquant la réception des dîmes :

Gerbes portées le 2 juillet 1753.

Seigle Claret a donné 59 gerbes  
Le Faugat 62

Mouture Claret a donné 64 gerbes  
Le Faugat 20

Froment Claret a donné 72 gerbes  
Le Faugat 140

Fini le 19 juillet.

Commencé à vendanger le 21 septembre 1753.

16 barriques de vin rouge, 29 de blanc.

Fermons la parenthèse.

Du 2 février 1757, baptême de Jean Eriaud, né le 31 janvier dernier au faugat, fils de Jean Eriaud et de Marie Belordre, mariés au désert.

Du 17 avril 1757, baptême de Marguerite Nouvel,  
née le 17 mars, fille de Nouvel, dit pichoy, et  
d'Anne Faure, mariés au désert.

Du 22 juin 1757, sépulture de Pierre Criaux,  
fils d'Etienne Criaux et de Francoise portié  
mariés au désert; le susdit enfant ayant . . .  
(mot illisible) été baptisé au désert selon la forme  
romaine ainsi qu'il nous en a été attesté (Cette  
dernière affirmation est pour le moins, étrange.)

Du 7 juillet 1757, baptême de Suzanne Du-  
treil, née le jour avant à Calabre, fille de  
François Dutreil et de Marguerite Espinasse,  
mariés au désert.

Le 31 juillet (1763) Pierre Goulard, fils  
de Jean et de Jeanne Petit a fait abjuration  
de la religion pretendue réformée dont il avait  
fait profession après avoir accepté la penitence  
que nous lui avons imposée nous l'avons admis à  
la communion des fidèles."

Sigé : Montaigne curé.

- A septembre 1763 et jour de dimanche,
- Anne Delort, fille de Jean Delort et de Marie  
Gaußen a fait abjuration au proue de la messe  
selon la forme de notre rituel de la religion pre-

"tendue réformée dont elle avait fait profession ayant  
 "assisté une fois aux assemblées des champs et plusieurs  
 "fois aux sociétés particulières" après avoir accepté la  
 "penitence que nous lui avons imposée nous l'avons  
 "admis à la communion des fidèles."

Sigé : Montaigne. curé.

\* On appelait sociétés particulières les cultes des dimanches qui se faisaient régulièrement lorsqu'ils étaient tolérés. Nos pères distaient au dix-huitième siècle ; nous allons à la société, comme on dit aujourd'hui : nous allons au temple ; et peut-être, en commençant, cette désignation avait-elle été choisie pour que les non initiés n'en comprirent pas la signification et assurer davantage le secret des assemblées.)

Du 29 janvier 1764. deux abjurations : celle de Jeanne Rebeurolle, âgée de 22 ans, fille de Jean Rebeurolle et d'Anne Laurens, et celle d'Anne Brugière, âgée de 23 ans, fille de Jean Brugière et de Catherine Rambaud

Du 2 février 1764, abjuration de Marguerite Renaud, âgée de 19 ans servante de Pierre Durrieu, syndic fabricien, fille d'Antoine Renaud et de Jeanne du Cordonnier.

47

Du 10 juin 1764, abjuration de François Dutreil et d'Anne Lespinasse, âgés d'environ 35 ans, ayant été mariés au désert.

Du 1<sup>er</sup> septembre 1766, baptême sous condition d'André Hébrard, né le 10 décembre 1761, baptisé au désert, fils d'André Hébrard et de Marie Faure.

Du 9 novembre 1766, abjuration de Catherine Thermite du Port. St<sup>e</sup> Foy, fille de Pierre Thermite et de feuë Marie Lafon. Cette abjuration se fait en vue d'un mariage que Catherine Thermite contracte le 24 du même mois avec Jean Vidaud du Canet.

Du 20 novembre 1766, inslumation d'Anne Brun, née le 15 juin dernier, baptisée au désert selon le certificat du nommé Renateau, décédée au Port. St<sup>e</sup> Foy, fille de Jean Brun, sergent, et de Marie Bouet, de St<sup>e</sup> Foy.

Les archives de l'ancienne paroisse de Saint-Avid-du-Coirac ne se trouvent pas à la mairie du Port, c'est pour cela que ~~je n'ai pu~~ nous n'avons pu fournir que peu de renseignements sur cette partie de la Commune. Pendant un temps la paroisse de St<sup>e</sup> Avid-du-Coirac a été une annexe de Tongueyrolles.

On a lu les noms de deux pasteurs du désert;  
il y en a beaucoup d'autres qui ont évangélisé  
les environs de St<sup>e</sup> Foy. Voici quelques noms:  
Maroger, Corteix, Michel et François Viala,  
Grenier de Bermon, Sol, Picard, Pierre Dugas,  
Gibert l'aîné, Latour, Gabriae, Jarousseau,  
(ancêtre des Pelletan et le héros du Pasteur du  
désert, par Eugène Pelletan) François Rochette,  
plus tard martyr, Boutiton, Bécaïe, Dumont,  
les frères Dupuy.

Un des Dupuy, dont l'adolescente Duplais,  
de St<sup>e</sup> Foy, est une descendante, avec Renateau  
et Liard furent condamnés par contumace  
à être pendus sur la place publique de St<sup>e</sup> Foy.  
L'un d'eux, à ce qu'on assure, le ministre Dupuy,  
eut le juste privilège de se voir pendre . . . en  
effigie à travers les volets de sa chambre qui  
donnait sur cette place.<sup>(1)</sup>

En 1772, le pasteur Marche, arrière grand  
oncle du docteur Marche, était venu s'abriter à  
St<sup>e</sup> Foy à la faveur de la tolérance qui grandissait  
de jour en jour; en 1782 le pasteur Thomas, grand-  
père du fameux Broca, vint seconder M. Marche,  
et en 1785, arriva un troisième pasteur, M. Jay.

(1) Huguenot du Sud-Ouest, n° 8. 1895.

(2) Sol dit Blier, a laissé des papiers que M<sup>e</sup> Delmas, de Montauban, a communiqués à M. Daniel Benoit, voir son livre, les frères Gibert, page 112; peut-être ces papiers donnent-ils des renseignements sur la vallée de la Dordogne.

19

De St<sup>e</sup> Foy, ils desservaient jusqu'à onze lieux de culte dont quelques-uns sont compris maintenant dans les départements de la Dordogne et du Lot-et-Garonne.

À la suite du Concordat les consistoires de Sainte-Foy et de Montcaret furent réorganisés selon les nouvelles lois. Le premier élit ses pasteurs en exercice : M. M. Marche, Thomas et Jay, mais, comme s'exprime le secrétaire, "le citoyen Jay toujours délicat jusqu'au jour où il fit difficulté de se fixer définitivement dans le ci-devant canton de St<sup>e</sup> Foy." À son élection il répondit qu'il s'était spécialement consacré aux églises du Canton de Vélines et qu'il ne pouvait les quitter. Il fut nommé pasteur du Consistoire de Montcaret.

Monsieur Jean Delile Jay, dit aîné, pour le distinguer de son frère, négociant à Sainte-Foy, était tellement apprécié pour ses lumières et son caractère, qu'il fut élu député à la législative, puis à la Convention, en même temps que M<sup>r</sup>. Garreau. Son mandat politique terminé, il reprit son ministère à St<sup>e</sup> Foy.

Lors d'un <sup>séjour</sup> en Hollande<sup>(1)</sup>, il prêcha devant

(1) Il fut pasteur à la Haye.

les Etats généraux. Quand on lui demanda une prédication, il répondit négativement, mais la conversation mal engagée fit croire qu'il accepterait, et lorsque arriva le moment de la prédication quelqu'un vint lui dire qu'on l'attendait. Il comprit tout de suite qu'il y avait un malentendu mais comme il n'y avait qu'un moyen <sup>de reculer</sup>, il monta bravement en chaire et prêcha sur ces paroles : J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. Il fut magnifique. Des députés vinrent le féliciter et lui demandèrent de faire imprimer son sermon, il fut obligé d'avouer qu'il avait dû parler sans préparation.

M. Jay avait étudié quelque temps la médecine à Montpellier, et se fiant à ses connaissances, il se soignait par les poisons, surtout par la ciquie ; il s'en trouvait très bien. Au mois d'août ou sep. 1809, M. Jay fit l'inauguration du temple du Flein. Préoccupé dans cette journée, il oublia qu'il avait déjà pris une dose de poison et il en absorba une seconde ; on le transporta, malade, à la Nougarède, où il mourut, croyons-<sup>(maison)</sup> (maison) il avait nous, le lendemain. Il fut inhumé au chevet du temple du Flein.



M. le pasteur Thomas fit paraître la notice suivante dans l'almanach des protestants pour l'année 1810 :

" Les églises de ces contrées regretteront longtemps  
 " M. Jay, pasteur et président du Consistoire de  
 " Montclarét (Dordogne) mort il y a peu de temps.  
 " C'était un des plus beaux génies et un des plus  
 " savants hommes du siècle. Ses richesses littéraires  
 " qu'il a laissées à sa famille sont immenses.  
 " Je me proposais de vous envoyer une notice  
 " historique sur cet homme extraordinaire ;  
 " mais certaines circonstances m'ont empêché  
 " de faire de ses manuscrits un examen assez  
 " suivi, pour pouvoir en donner une idée qui  
 " réponde à leur importance. J'envoie cet  
 " ouvrage à l'année prochaine "

Nous ignorons si ce travail a été fait.

Nous sommes arrivé à la fin de notre tâche ;  
 peut-être aura-t-on trouvé bien moins plusieurs  
 des faits que nous avons rapportés ; nous avons  
 jugé que lorsqu'il y en a tant qui nous ont échappé  
 il est bon de ne rien laisser prendre de ce que  
 nous ont conservé nos vieilles archives. Il y aurait  
 encore beaucoup à dire sur le passé de l'église du Port,

SHPVD

52

notamment sur M. Jousse, un des plus dignes pasteurs que nous ayons connus, mais les documents nous manquent. Nous avons exposé ce qui est ancien, ce qui est le moins connu, pour arriver le patriotisme religieux, et pour que l'histoire des prières serve à des progrès spirituels chez les enfants. C'est la Prière que nous faisons monter vers Dieu, et ce sera aussi, espérons-le, la prière de tout cœur qui lira ces lignes.

### Notes supplémentaires.

Nous ajoutons quelques notes qui nous paraissent devoir intéresser les protestants de l'église de Port-Saint-Foy : elles sont tirées de l'ouvrage de M. Daniel Benoit : Les frères Gibert.

" La persécution qui, en 1754, sévit avec tant de force dans le Languedoc et amena l'arrestation et le martyre d'Etienne Cessier, dit Lafage, eut son comécoup dans le Périgord. Gibert,<sup>(1)</sup> dans la nuit du 18 au 19 juin, présidait une assemblée près de Saint-Foy. Il venait à peine de la célébrer, lorsque soixante dragons fondent sur les fidèles qui rentraient paisiblement dans leurs foyers.

<sup>(1)</sup> l'amé.

SHPVD

D'après le France protestant, une assemblée préside par Gibert fut organisée dans le bois de Merlet ; est-ce la même que celle dont parle M. Benoit ?

Tirent sur eux huit coups de mousquets, blessent un homme et l'achèvent à coups de baïonnettes et font quarante quatre prisonniers. Dans leur nombre se trouvait un parent du pasteur, sans doute son frère, qui se préparait au saint ministre. On réussit à le faire sortir de prison : c'était le taurier des galeries. L'intrepid Gibert ne se laisse pas intimider pour si peu. Pour que l'ennemi ne soit pas trop emboldi par cette prise, il convoque une autre assemblée, trois jours après, dans un endroit encore plus rapproché des garnisons. "Les fidèles," dit Court, "ne se retirent que à deux heures de soleil et pour ainsi dire en foule et on ne fit pas même mine de leur en vouloir."

L'infatigable pasteur fut bientôt en lutte aux recherches les plus actives. Au mois de février 1755 il n'espéra que par miracle auquel appesent que lui dressa l'évêque de Saintes ! Voici comment un témoin oculaire, le frère même de Gibert, raconte cette odieuse machination qui aurait pu être à tous les deux si funeste.

"Le clergé, ainsi que les zéloteurs du papisme, étaient très animés contre mon frère qui desservait les églises de l'Aunis, de la Saintonge, de l'Angoumois et du

Périgord et qui, en parcourant ces provinces, tenait fréquemment des assemblées nombreuses dans lesquelles il préparait et administrait les sacrements, soit dans les bois, soit dans des lieux écartés, tantôt de nuit, tantôt de jour. L'on avait tenté toutes les voies qu'on avait pu imaginer pour le faire, mais toujours en vain. On s'visa enfin un stratagème suivant. Un nommé de Lentier, qui se disait gentilhomme champenois, vint s'établir à Pons, ville de la Saintonge où les protestants étaient en fort petit nombre. Il avait avec lui une femme enceinte, qu'il disait être son épouse. On a dit ensuite que c'était une femme qu'il avait prise à l'hôpital.

" Le soi-disant de Lentier chercha à voir mon frère, ce qui lui fut facile, ayant persuadé aux anciens de la petite ville de Pons qu'il était zélé protestant. Il dit à mon frère qu'il aurait bientôt besoin de lui pour baptiser son enfant. Mais mon frère eut des lors, d'après l'entretien qu'il eut avec lui, des soupçons qu'il était un espion venu pour le surprendre.

" Lorsque cette femme fut accouchée, ledit de Lentier envoya un express à mon frère pour le prier de venir baptiser son enfant. Mon frère lui fit dire de l'envoyer à un bourg du voisinage nommé Cozes. ~~Le~~ Lentier envoya un autre express pour dire à mon

frère que sa femme désirait d'être marraine et qu'il  
ne lui était pas possible d'aller jusqu'à Cozes; ce  
qui fortifia les soupçons de mon frère et lui fit  
dire qu'il ne voulait point aller baptiser cet enfant.  
Ce refus fit beaucoup blâmer mon frère non seulement  
par les protestants de Pons, mais aussi  
par ceux du voisinage. Et ce blâme qui on jetait  
sur mon frère devint si général que même un  
professant, nommé M. Courzeau, que mon frère  
avait avec lui pour l'aider dans la prédication, se  
joignit. . . . Comme plusieurs faisaient de  
cela une affaire capitale, mon frère se détermina  
à aller baptiser cet enfant."

Louis Gilbert partit des environs de Sainte-  
Foy pour se rendre à Pons. Outre son frère,  
deux personnes s'accompagnaient: Daniel  
de Belricu, seigneur de la Grâce, gentilhomme  
de Sainte-Foy, d'une piété fervente, dont la famille  
avait donné plus d'une preuve de son attachement  
à la réforme; sa grand'mère, Madame de Castelnau  
enfermée pour cause de religion dans les prisons de  
Libourne, y était morte vers 1730, après avoir  
fait preuve d'une constance admirable et son  
cadavre avait été traîné sur la clie; Gentelot,

qui Etienne Libert nomme à tort Gentilhot,<sup>(1)</sup> originaire, comme de la Grâce, de Sainte-Foy et comme lui rempli d'affection pour le pasteur; le troisième était André Bonfils, un créole, né à la Guadeloupe. "Ce dernier," dit Etienne Libert, "n'était âgé que d'environ dix-sept ou dix-huit ans et avait quelque dessein de prendre le parti du ministère évangélique." Puis il poursuit en ces termes: "Nous arrivâmes à Pons, à l'entrée de la nuit, sans y être attendus, et nous fûmes descendre à une auberge où nous n'étions pas connus. Mon frère, avec Messieurs de la Grâce et Gentilhot, se rendirent ensuite chez de Lentier qui, sous divers prétextes, fit retarder la cérémonie du baptême jusqu'à bien avant dans la nuit.

"Lorsqu'ils furent revenus à l'auberge, mon frère voulait que nous partissions immédiatement, parce que ses soupçons s'étaient encore accrues par les délais affectés de de Lentier dont j'ai parlé et par la présence d'un jeune homme, que mon frère avait vu chez lui, et qu'il disait être son beau-frère; mais ces deux autres messieurs, particulièrement le chevalier de la Grâce, refusèrent absolument de partir avant le jour. Mon frère nous dit ensuite que, quand il fut au lit, avant d'être endormi, il avait vu un bouc

<sup>(1)</sup> Nous avions que la véritable orthographe est: Gentillot.

qui sortait d'un bourbier, qui était venu se secouer devant lui et qu'il lui avait tellement semblé qu'il avait fait rejaillir de la boue sur lui qu'il avait porté la main à son visage pour s'essuyer. A cette vue il fut sur le point de se lever pour partir, mais réfléchissant sur l'extrême répugnance que le chevalier avait de voyager pendant la nuit, et n'étant nullement enclin à ajouter foi aux présages, il s'endormit.

"Nous partîmes le lendemain de cette auberge, aussitôt que nous eûmes déjeuné. Lorsque nous fîmes à environ un mille et demi de la ville, nous vîmes venir après nous une brigade d'archers à cheval, avec leurs carabines. Mon frère dit alors à ceux qui étaient les premiers d'enfiler un chemin de traverse qui se trouvait devant nous, afin d'être sûrs si c'était à nous que les archers en voulaient. Étant entrés dans ce chemin, et voyant que les archers nous suivaient et qu'ils étaient fort près de nous, nous nous mîmes à galoper et nous entendîmes aussitôt un cri d'arresta et en même temps un coup de carabine dont le chevalier fut tué sur place. Nous étions alors, M. le chevalier et moi, les deux derniers, côté à côté,

58

dans un chemin étroit ; mais le cheval que je montais était un navarrin qui allait facilement, et j'en bientôt devancé M. Bonfils et joint mon frère et M. Gentilot qui étaient arrivés à un village voisin.

" Il paraît que les archers eurent avoir su mon frère, parce que le cheval que le chevalier montait alors avait appartenu à mon frère, et qu'il ne le lui avait cédé que deux ou trois jours auparavant. Les archers, croyant tenir leur proie, et aussi ayant à s'assurer de M. Bonfils qui était tombé en leur puissance, cessèrent de nous poursuivre, et nous échappâmes, sauf mon frère, M. Gentilot et moi. L'événement voulut que mon frère eût alors délivré à lui la valise du chevalier, et le chevalier celle de mon frère, moi celle de M. Bonfils, et M. Bonfils la mienne. Ainsi, tous les écrits de mon frère, ainsi que les miens, tomberont entre les mains des archers, et l'on vit par eux que le registre des baptêmes et des mariages fait par mon frère était écrit de ma main.<sup>(1)</sup>"

" Ce de Lentier," ajoute Sébastien Libert, "était, sans doute, un zélé catholique romain, puisqu'il se prétait à jouer un tel rôle pour servir son église, mais il n'était, sans doute, que l'instrument des chefs du clergé de la province, et c'est sur eux que rejaillit

(1) R. Libat. Formons destinés principalement à prouver la divinité de l'Évangile. A. W. p. 45 et 47.

59

Le blâme qui tombe sur de Lenclos." Gibert ne se trompait pas. Le prétendu protestant de Pons n'était que l'instrument de l'évêque de Saintes, et, chose curieuse, c'est un prêtre, le curé même de la ville, nommé Fortet, qui nous dévoile, avec une candeur bien faite pour nous déshabiller, les menées occultes du prélat. Il raconte, dans un registre de la paroisse de Saint-Martin, conservé à la mairie, que de Lenclos, qu'il appelle Lynties, était venu s'établir à Pons vers le mois de mai 1754. Le donnant à la fois pour un personnage de considération et pour un zélé protestant, il refusait d'entrer même en relations d'affaires avec les catholiques. Aussi gagna-t-il bien vite la confiance des réformés. Quand sa femme s'accoucha, au commencement de novembre, Fortet, voyant qu'il ne se pressait pas de faire baptiser l'enfant, lui en fit la remarque; il répondit simplement qu'il avait reçu le baptême d'un pasteur. Le curé fit aussitôt sa déclaration au greffe, et le procureur fiscal donna ordre aux parents de porter l'enfant à l'église. C'est alors que de Lenclos remit au curé la lettre suivante de l'évêque de Saintes, Pierre de la Corée, datée du 18 novembre 1754: "J'ai des raisons essentielles, Monsieur, pour souhaiter que

l'on ne pressera pas le sieur de Lentier, votre paroissien, de porter son enfant à l'église pour recevoir le baptême; je vous prie donc de me faire aucune démarche d'ici à trois semaines. Si l'enfant venait d'ici là en danger, j'ai des personnes de confiance qui y vallent, et qui auront soin de faire anticiper le temps pour éviter les accidents."

La personne que le traître faisait passer pour son beau-frère, et qui avait éveillé les soupçons de Louis Gilbert, était un soldat chargé d'avertir les cavaliers de la maréchaussée de Saint-Germain. Ils étaient de grand matin, le 22 février suivant, à l'auberge du Petit Saint-Jean, près de la croix de Saint-Vivien, lorsque le pasteur vint à passer avec son escorte. Ils s'arrêtèrent au carrefour qui conduit à Chardon, et c'est là que le passa le drame dont l'un des acteurs nous a fait le récit.

Les archers, nous apprend Étienne Gilbert, avaient cru tuer son frère parce que le chevalier de la Grâce montait le cheval de ce dernier. Voici ce qui s'était passé. Quelques jours auparavant, le maréchal d'un village voisin, en ferrant le cheval du pasteur, l'avait blesé à dessein afin que la maréchaussée pût reconnaître plus facilement le pasteur à la claudication de sa

monture. Il ne faisait en cela qu'entrer dans les vues de l'évêque de Saintes, et préparer à sa manière la capture du ministre. Cette ruse fut déjouée par le dévouement du chevalier de la Grâce. Voyant le péril de Gibert, il le pressa de prendre son cheval, qui était excellent, et de se sauver au galop. Lui-même resta à l'arrière-garde avec la monture blessée, "estimant," dit M. Chavaud qui nous fournit ces détails, "que, pour le salut du troupeau, il faut sauver le berger, même en sacrifiant une de ses brebis."<sup>(1)</sup>

On fait ce qui arriva. "La brigade," dit un document plus explicite que le récit de Gibert, "ayant pris de Belieu pour un prédicant, le précipita, et un des cavaliers qui la compotaient lui décocha, par derrière et à bout touchant, un coup de mousqueton qui lui fit sauter la cervelle et le laissa sans vie."<sup>(2)</sup> Quant à Bonfils il fut désarçonné par son cheval qui effraya le coup de feu. Les autres acteurs de ce drame étaient déjà loin, et les archers, croyant tenir le ministre, ne songèrent pas à les poursuivre. Gentelot, le plus exposé de tous, "en fut quitte," comme il le dit lui-même, "pour plusieurs boursades de fusils armés de

<sup>(1)</sup> Bulletin, t. XXXXIII, p. 367.

<sup>(2)</sup> Ibid.

baïonnettes que les archers lui donnerent en le poursuivant sans avoir pu le tuer."<sup>11</sup> Ils chargèrent le mort sur son cheval, et garrotterent Bonfils. Ils le conduisirent à Saintes en le faisant passer par Caudenne et le champ de foire, et Bonfils resta toute une nuit dans un cachot, seul avec le cadavre de celui qui était mort victime de son dévouement." M. Syntier et son beau-frère," dit le curé Fortet, "allèrent pour les reconnaître. Les cavaliers fiers semblant de les éloigner, mais les protestants ne prirent point le change. Ils regardèrent M. Syntier comme un espion, et ils lui auraient fait un mauvais parti. Sur le champ M. Syntier se retira avec son beau-frère, et ils ne parlèrent plus à Tons. Quelques jours après, Mme Syntier s'en alla aussi, escortée par les cavaliers de la maréchaussée. On a dit qu'ils se retirerent à La Rochelle, et qu'ils y firent baptiser leur enfant."

L'intendant de cette ville, Jean Baillon, laissa dormir quelque temps le procès; mais les prévenus ne perdirent rien pour attendre." Il avait un nom sinistre," dit Eugène Pelletan, "et c'était l'homme de son nom. Il a eu l'honneur, dans nos provinces, de frapper le dernier coup de la persécution. Il forma la liste de tous ces bâvilles au petit pied, qui déclinaient et incarcéraient hommes et femmes suspects de calvinisme, au moindre

<sup>11</sup> Bulletin, t. XXXIII, p. 367.



63

geste, à la moindre dénonciation du clergé." Par jugement du 14 juillet 1756, il condamna Gibert<sup>(1)</sup>

Le frère de Gibert . . . était condamné à l'accompagner à l'amende honorable, après quoi l'exécuteur de la haute justice devait le flétrir, "au pied de la potence, d'un fer chaud en forme des lettres G. A. L. sur l'épaule droite, en attendant qu'il fut conduit à la charre pour y servir le roi sa vie durant." La même peine était prononcée contre Gentelot. Tendre Bonfils était banni à perpétuité du royaume. Gibert fut exécuté en effigie sur la Place-Royale de La Rochelle et la condamnation de son frère et de Gentelot, transcrise sur un tableau, fut attachée à sa potence. Quant à Belcier de la Grâce, accusé d'avoir visé le cavalier de la Marche aussi avec un pistolet de poche, ce qui était faux, puisqu'il avait été frappé par derrière, l'arrêt porte "que sa mémoire sera et demeurera supprimée." C'est-à-dire, selon la juste remarque de M. Louis de Richemond, "voici à l'immortalité" (Encyclopédie des sciences religieuses. t. XII, p. 624). Il existe une requête présentée, avec toutes les pièces à l'appui, le 18 juillet 1791, au tribunal de Montfront (Dordogne), en faveur des héritiers de Daniel de Belcier. Il s'agissait

<sup>(1)</sup> à mort. Un jugement analogue était rendu le 24 juillet 1756, par l'intendant Baillon, contre Jean Guérin, dit Gentil, du Languedoc, pris taillé - Foy; — (L. de Richemond — L'église sous la croix, les protestants rochelais. p. 18.)

SHPVD

en vertu de la loi du 15 décembre 1790, relative aux biens des religieux fugitifs, de les faire rentrer en possession des biens du chevalier confiné après l'affaire de Tons.  
Voir l'article de M. D. Charnaud, Bulletin, t. XXXIII p. 36).

"Vers la fin de juin,"<sup>1)</sup> écrivait Court de Gébelin à Royer, "on exila, par lettres de cachet, en autant de villes différentes, dix personnes des environs de Sainte-Foy, détenues depuis vingt mois dans les prisons de Bordeaux pour avoir été à une assemblée, et on reléguo, dans un couvent de Libourne, Mme de Belieu, dame d'un grand mérite, âgée d'environ soixante ans, et dont le fils fut tué, il y a environ deux années, dans la Compagnie de M. Gibert.

"La conduite qui on tient avec les Poitevins," écrivait-il Gibert à Court de Gébelin,<sup>2)</sup> effraie et consterne, en sorte que, si la persécution s'étendait de nouveau du côté de la Saintonge, les protestants penseraient à quitter des côtes dont la défense leur est si inutile".

Louis Gibert ... poursuivait ... son projet avec une persévérance à toute épreuve. Une fois à Londres, dès le mois de mars, il avait annoncé l'arrivée prochaine d'une troupe d'émigrants qui il devait aller rejoindre en Suisse,

<sup>1)</sup> 1758. Lettre cirée le 15 novembre 1758. Bibliothèque du protestantisme.

<sup>2)</sup> Lettre d'Antoine Court et de son fils à Royer, du 7 juin 1758. Bibliothèque du protestantisme.

aussitôt qu'on serait convenu du lieu de leur embarquement.

Il fut convenu qu'on leur accorderait des secours dès qu'ils aborderaient en Angleterre et que ceux qui s'étaient déjà rendus en Suisse et qui ne voudraient pas rentrer en France auraient part aux mêmes liberalités. Libert fut autorisé à engager ses compatriotes, qui pourraient gagner leur vie en Angleterre, à y rester, mais le roi<sup>(1)</sup> exprima de nouveau son intention bien arrêtée d'offrir des concessions de terrain dans ses possessions américaines à ceux qui traverseraient l'Océan, à condition toutefois de faire le voyage et de s'établir à leurs frais.

Pendant ce temps, les émigrants se rendaient à Plymouth, par groupes peu nombreux pour ne pas donner l'éveil, et non sans courir parfois de sérieux dangers. L'un d'eux, Pierre Moragne, nous a laissé l'intéressant journal de son voyage. Il quitta, le 30 juillet 1763, sa maison paternelle, située dans la paroisse de Saint-Avit-du-Coizac, près de Sainte-Foy. Le 2 août, il arrivait, avec d'autres réfugiés, à Royan, où il acheta des provisions pour une somme assez considérable qui devait lui être remboursée en Angleterre. Ils mirent à la voile le 9 août et débarquèrent le 16<sup>(2)</sup> d'Angleterre.



dans le port d'Artimone, à dix lieus de Plymouth, après avoir souffert de la faim pendant une partie du voyage. "Ils reprenaient la mer; mais, dès le lendemain, elle devint menaçante : " Par un vent contraire," nous dit Moragne, " une voie d'eau se déclara dans notre barge, ce qui bientôt nous alarma tous, même le capitaine, qui ne s'était pas préparé à mettre à la voile pour atterrir au premier port. Nous travaillâmes sans relâche, au moyen de seaux et de la pompe, pour empêcher l'eau de pénétrer dans la cabine du capitaine. Nous restâmes quatre heures dans l'eau; mais, par la grâce de Dieu, nous atteignîmes la terre, non sans grand danger de faire naufrage, à travers un passage fort étroit entre deux rochers, le seul qui fut praticable. Après avoir mis nos affaires en ordre, Bouique Siragous, quelques autres et moi, nous partîmes le même jour, préférant accomplir le reste du voyage par terre, pendant que les autres attendaient le beau temps pour réparer la barge."<sup>(1)</sup>

Ils arrivèrent à Plymouth le 25 août, mais plusieurs mois devaient s'écouler encore, avant que les préparatifs de leur départ fussent terminés. Malheureusement ces longs délais accroissaient jolies d'un cœur, et l'harmonie ne régnait pas toujours parmi les réfugiés. "Notre séjour à Plymouth," dit Moragne, avec une certaine mélancolie,

<sup>(1)</sup> W. E. Moragne. An Address delivered at New Bordeaux on the 90<sup>th</sup> anniversary of the arrival of the french protestants at that place, appendix, p. 44.



" a été beaucoup plus long que nous ne l'avions prévu,  
nous avons enduré beaucoup de peines trop amères  
pour en parler ici."

Ces divisions inquiétaient les amis des réfugiés, le pasteur Majorde, de Londres, y fait allusion dans une lettre du 10 décembre, où il ne croit pas de les attribuer au caractère autoritaire du pasteur lui-même.  
" Un esprit de discorde," disait-il à un correspondant inconnu, " s'est élevé parmi les réfugiés français de Plymouth, et beaucoup d'entre eux sont mécontents de M. Gibert, qui ils accusent de prendre et mener les choses sur un ton un peu hautain. Nous cherchons à prévenir le développement de ce mauvais esprit et, pour atteindre ce but, nous comptons beaucoup sur M. Boutillot, qui est parti pour Plymouth avec vingt colons qui étaient ici."<sup>(1)</sup>

L'arrivée du jeune pasteur contribua-t-elle à l'apaisement des esprits? Quoique il en soit, on ne trouve plus trace de ces fâcheux dissensments. Le départ imminent et l'avenir incertain rapprochaient les âmes. Le 25 décembre, jour de Noël, les émigrants commencèrent à s'embarquer. Avant de mettre à la voile, Gibert voulut remercier l'archevêque Lecker, ce bienfaiteur

<sup>(1)</sup> Bulletin, t. VI, p. 377.

à toute éprouve des réfugiés.

Pierre Boutiton écrivit, de son côté à Lecker, le 10 janvier 1764, pour remercier avec effusion le charitable archevêque, puis il ajoutait : " Si Votre Grandeur souhaite de savoir le nombre de colons et le temps de notre départ, j'aurai l'honneur de lui dire que les longs délais les ont réduits au nombre de cent trente-huit et que le premier bon vent que nous espérons depuis trois semaines et qui sera, je crois demain matin, s'il continue, nous mettra, moyennant Dieu, à la voile."<sup>(1)</sup>

Le départ des réfugiés devait subir de nouveaux retards. Ils ne purent lever l'ancre que le 25, "par une petite brise suffisante pour les faire sortir de la Manche." Mais à peine sur mer, ils essuyèrent pendant trois jours, du 27 au 29, une violente tempête. " Nous avons couru de grands dangers," écrit Moragne dans son Journal, " car, avant d'avoir pu réussir à sortir de la Manche, nous avons été jeté sur des rochers, et nous avons eu la plus grande partie de nos vêtements et de nos couvertures complètement mouillés par les vagues énormes qui balayaient le pont du navire. Cela nous a forcés de relâcher dans le petit port de Farbret, qui est de onze lieues plus éloigné de Charleston que Plymouth. Nous y sommes demeurés jusqu'au 1<sup>er</sup> février. La plupart des passagers se

révoltèrent contre le capitaine, au sujet des viandes qui n'étaient pas de bonne qualité. On échangea beaucoup de paroles violentes, ce qui attira sur nous la colère de Dieu, et le jour suivant nous mîmes à la voile." Le 17 février, ils étaient de retour à Plymouth, où ils s'approvisionnèrent avec soin. Enfin, cinq jours après, le 22, ils partaient de nouveau "à la garde de Dieu", avec un bon vent qui devint de plus en plus favorable, et pleins de confiance, ils cinglèrent, cette fois pour tout de bon, vers l'Amérique. ....

Gibert et ses compagnons restèrent sur mer environ un mois et demi. Demandons au Journal de Moragne quelques renseignements sur cette longue traversée.

" Le 17 mars. Par un temps calme, nous avons été rencontrés par un vaisseau qui venait de la Caroline.

" Le 30 mars. Nous avons eu une révolte à propos du pain qui n'était pas de bonne qualité, ayant été gâté par les vers.

" Le 2 avril. Nous avons eu quelques averses, et des nuages noirs sont venus comme un tourbillon sur les eaux de la mer. C'eût été très dangereux, si par malheur le tourbillon avait rencontré notre navire, et si le capitaine avait différé de cacher les voiles. Un moment après, nous entendîmes un coup de tonnerre

qui nous fit bientôt fermer les écoutilles, dans l'appréhension de quelque grande tempête.

"Le 10 avril. Nous commençons de voir les côtes de l'Amérique, ce qui nous causait une grande joie, ayant été quarante sept jours complets sans voir autre chose que le ciel et l'eau ; mais cette joie fut vite changée en tristesse, car nous fûmes portés par le courant sur un banc de table, et le choc fut si violent que nous nous attendions à voir la matière de notre vaisseau réduite en pièces, ce qui serait certainement arrivé si le vent eût été plus fort.

"Nous nous mîmes tous immédiatement à décharger le navire, en jetant à la mer ce que nous avions de moins précieux, et nous réussîmes ainsi à nous sauver d'un grand danger."

Ce fut le 14 avril que les colons arrivèrent à Charleston, où les attendaient des compatriotes. Un pasteur de la Saintonge, Gaspard Prieur, avait, au lendemain de la Révocation, conduit dans cette ville une partie de son troupeau de Pons. Les descendants de ces réfugiés réservèrent à leurs frères en la foi le plus bienveillant accueil.

Le jour de leur débarquement, Pierre Moragne écrivait dans son Journal : " Nous logeons dans des baraqués dont les habitants de la ville nous ont fait présent. Nous avons

reçus un bonnac de bisants et d'autres libéralités de l'église  
française, en attendant le secours que la province nous  
accordera."

Une avant-garde de trois colons, à la tête de laquelle  
se trouvait le pasteur Boutillou, fut chargée d'explorer  
le pays et de choisir l'emplacement de la ville future.  
De son retour, le 28 mai 1764, elle fit son rapport au  
conseil, et demanda que la colonie fût consultée avant  
qu'on se prononçât définitivement sur le choix des terres.  
La saison étant trop avancée pour espérer une récolte,  
un certain nombre de colons furent envoyés au fort  
Lyttleton, et reçurent des secours en nature. (Une  
livre de farine de froment et un quart de millet  
par personne par jour, un rau par semaine pour tous  
un moulin à blé, des instruments de pêche, etc.)

La plupart retournèrent à Charleston vers le  
1<sup>er</sup> juillet, et partirent en deux troupes pour les  
terrains concédés. La première se mit en route le  
16 juillet. Après quelques retards produits par  
l'insuffisance de ses attelages, elle quittait Hoods  
le 25 pleine d'espoir, et arrivait enfin, le 5 août,  
au terme de son voyage. Une autre troupe la suivit  
deux jours après. Pierre Moragne et quelques autres  
avaient prolongé leur séjour à Charleston ou dans la

ville voisine de Port-Royal. Le premier fut gravement malade. "J'étais," nous dit-il lui-même, "uté d'angoisse." Ils ne rejoignirent leurs amis que le 14 novembre. Quant à Louis Gilbert, il était resté à Charleston avec le retardataire et Pierre Boulton le remplaça pendant ce temps comme conducteur spirituel de la colonie.

Rien de plus inculte que la contrée qui elle avait reçue en partage. Elle était couverte de forêts épaisse, et sa solitude n'était troublée que par les pieds errants de l'Indien sauvage ou de la bête fauve. Aucune trace de l'industrie humaine, si ce n'est la présence du vignam grossier ou de quelques pieds de maïs à peine cultivés. Point d'autre religion, chez les rares habitants de ces cantons déshérités, que les pratiques dégradantes de l'idolâtrie.

Le jour même de leur arrivée, après avoir fêché les genoux pour implorer sur eux les faveurs divines, les colons commencèrent les travaux de défrichement et la construction de leurs demeures. Le 20 septembre, ils avaient élevé six maisons en bois; d'autres suivirent bientôt, au nombre de quatorze; elles recourent leurs armes et leurs bagages. Les magistrats ayant déterminé à l'avance l'emplacement de la ville, de sorte que chaque émigrant pris immédiatement possession du lot qui lui

était concédé. La ville naissante fut appelée New-Bordeaux en souvenir de la capitale de la Gironde, dont plusieurs colons étaient originaires. Elle s'élève sur la rive gauche de la Petite-Rivière, au milieu d'une riche vallée, bornée, d'un côté, par des collines qui semblaient lui servir de rempart, tandis qu'elle était entourée, de l'autre, par une épaisse forêt. De forme rectangulaire, comme les villes françaises, elle possédait un bâtiment, construit d'une manière primitive, avec des troncs d'arbres, et qui servait d'hôtel de ville.

Un lot d'un demi-acre fut assigné dans la ville même à tous les chefs de famille. On en distribua 174 dès le mois d'avril; 25 furent réservés pour un fort, un cimetière, un presbytère, une place pour le marché, un moulin public et des rues.

On distribua, autour de la ville, des acres propres à la culture de la vigne et de l'olivier, au nombre de quatre par lots, tandis que d'autres portions, d'une superficie de cent acres environ, étaient accordées, comme une sorte de gratification, à chaque adulte homme ou femme.

Dans la salle du Conseil, 18 avril 1764.

Présents : le gouverneur Thomas Boone, Esq. le lieutenant

gouverneur Honorable William Bell, et des membres du Conseil.

Les protestants français furent introduits; ils prirent serment de fidélité, et affirmèrent la sincérité de leurs diverses pétitions, demandant des terres et certains priviléges, pétitions qui furent alors présentées et lues.

|                         | acres |
|-------------------------|-------|
| Jean Louis Gibert       | 200   |
| Anne Bureau Bouchonneau | 150   |
| Pierre Hélie Belot      | 100   |
| Jean Bell Hay           | 200   |
| Joseph Bouchillon       | 150   |
| Jean-Baptiste Petit     | 150   |
| Jean Roger              | 150   |
| Pierre Regnier          | 150   |
| Pierre Nicolas          | 150   |
| Colas Bodazeau          | 300   |
| Jean Belot              | 250   |
| Jean-Baptiste de Laune  | 350   |
| Jean-Baptiste Lautier   | 250   |
| Jean Lefay              | 200   |
| Marie Barrastean Gabau  | 150   |
| Abram Jacob             | 250   |
| Pierre Roguemore, aîné  | 250   |

|                                  | acres |
|----------------------------------|-------|
| Jacques Labouesse <sup>(1)</sup> | 250   |
| Jacques Langel                   | 300   |
| Jean Fresille                    | 300   |
| Jacques Boudinon                 | 150   |
| Mathieu Beraud                   | 250   |
| Nicolas Bouchonneau              | 100   |
| Charles Bouchonneau              | 100   |
| Antoine Barrastean               | 100   |
| André Guillebeau                 | 100   |
| François Trouville               | 100   |
| Jean Anthony                     | 100   |
| Jean Bouchillon                  | 100   |
| Marie Bayle                      | 100   |
| Cécile Bayle                     | 100   |
| Pierre Bayle                     | 100   |
| Jean Priolot                     | 100   |
| Jean Brien                       | 100   |
| Pierre Chuzzeau                  | 100   |
| Jean Andibert                    | 100   |
| Suzanne Roquemore                | 100   |
| Pierre Roquemore, jun.           | 100   |
| Pierre Roquemore, aîné           | 100   |
| Pierre Rolland                   | 100   |

(1) peut-être faut-il lire: Labrouesse.

|                       | acres. |
|-----------------------|--------|
| Francois Gross        | 100    |
| Etienne Thomas        | 100    |
| Marie Thomas          | 100    |
| Suzanne Latou         | 100    |
| Jeanne Latou          | 100    |
| Hearthe Annier        | 100    |
| Daniel Louis Jenerett | 100    |
| Pierre Boutiton       | 100    |
| Pierre Boutiton       | 100    |
| Francois Bayle        | 100    |
| Pierre Léoron         | 100    |
| Louis Villeret        | 100    |
| Nicolas Bayson        | 100    |
| Antoine Billau        | 100    |
| Marie Magdale Belot   | 100    |
| Jean Dutmerue         | 100    |
| Marie Roger           | 100    |
| Jérémie Roger         | 100    |
| Pierre Roger          | 100    |
| Daniel Due            | 100    |
| Théodore Gay          | 100    |
| Jean Don              | 100    |
| Jean Cartan           | 100    |
| Jean-Pierre Bellier   | 100    |



|                          |     |
|--------------------------|-----|
|                          | 77  |
| acres                    |     |
| Pierre Garneau           | 100 |
| Jeanne Dupuy             | 100 |
| Pierre Langel            | 100 |
| Jacques Langel           | 100 |
| Jacob Baylard            | 100 |
| Pierre Moragne           | 100 |
| Mathieu Tessall          | 100 |
| Mathieu Beraud           | 100 |
| Jean Beraud du Couton    | 100 |
| Pierre Pieron            | 100 |
| Annie Williams           | 100 |
| Philippe Berd            | 100 |
| Pierre Ludge             | 100 |
| Joseph Labbe             | 100 |
| Jacques Vallae           | 100 |
| Jean Scervante           | 100 |
| Anne Beraud Brien, aînée | 150 |

(W. C. Moragne, Esq. An Address delivered at New-Bordeaux,  
November 15, 1854, etc. p. 48.)

Toutes ces concessions se trouvaient dans le territoire  
de Hellsborough qui était, à cette époque la seule juridiction  
civile de la région. Elles formaient une superficie de  
dix mille acres, et s'étendaient sur les deux rives de

la Petite-Rivière, avec un prolongement à l'Ouest vers la Savannah.

L'emplacement de la ville ne fut pas choisi au hasard, mais en vue de favoriser le commerce. Le cours d'eau devait servir aux transports des denrées, tandis que le sol serait approprié à la culture de la vigne dans laquelle les réfugiés Saintongeois étaient passés maîtres. "On peut cependans regretter," dit un juge compréhensif, "que les réfugiés aient préféré une région inhospitalière et humide, arrosée par un ruisseau paresseux, aux collines ensoleillées, aux vallées fertiles et au courant régulier de la Savannah." Au milieu de quelles difficultés allait se développer la Colonie, nous laisserons encore à Moragne le soin de nous l'apprendre.

"A notre arrivée," écrit-il dans son journal, "nous dûmes camper sur les bords de la rivière et faire un canot pour passer nos effets. Enfin, ayant traversé, je commençai, avec deux autres personnes, à construire une baraque et, dans le mois de février 1765, avec l'aide de Dieu, j'ai commencé à labourer ma propre terre, d'un demi-acre, et, plus tard, les quatre qui y furent ajoutés. Le 13 juillet, je finis d'ensemencer, en maïs et en haricots, toute la terre que j'avais été capable de préparer, car j'étais alors très faible, ayant seulement

un peu de froment à manger et étant dans l'nécessité de le moudre avec mon moulin en fer. Quoique nous manquions presque du nécessaire, cependant, avec l'aide de Dieu, nous aurons toujours assez, jusqu'à notre petite moisson, pour ne pas mourir de faim."

Avec cette heureuse disposition d'esprit Moragne ne pouvait manquer de réussir. Le 16 juillet, il se donnait une compagne. Avec quelle intime satisfaction il écrit, à cette date, dans son journal : "Je suis marié, moi, Pierre Moragne, avec Cécile Bayle. Nous avons été unis, en ce jour bénit, par M. Boutiton le fils, ministre de l'Évangile."

Le jeune mirage rencontra plus d'une difficulté. A peine avait-il reçu la bénédiction nuptiale qu'il dut prêter son concours à la construction d'un fort en bois, que le voisinage des Indiens rendait nécessaire, et qui prit le nom de fort Bonne.

L'année 1766 fut une année de souffrances pour les colons. Ils furent en proie à la fièvre et à la disette, et ces deux fléaux réunis leur procurèrent l'impossibilité de rester plus longtemps confinés dans les étroites limites qui ils s'étaient tracées, quoique l'état troublé du pays les tint groupés encore pendant quelque temps. Bientôt cependant leurs

affaires s'améliorèrent. En 1771, une lettre adressée par Moragne à son père resté en France, nous apprend que la colonie était plus prospère et les ressources plus abondantes; "Ma situation," lui disait-il, "est, grâce à Dieu, très agréable, Je vis en paix avec ma famille et je cultive la terre, avec succès. J'ai en abondance tout ce qui m'est nécessaire ainsi qu'à ma famille. La terre est ici excellente, et une petite étendue de terrain rapporte beaucoup, quand elle est cultivée par des bras vaillants. Le climat est très agréable. Nous avons deux mois de grandes chaleurs, mais d'excellentes pluies et des hivers tempérés."

La culture de la vigne n'ayant pas réussi comme on l'espérait, les colons s'adonnaient surtout à celle du chanvre, du maïs et du tabac. Quelques-uns continuèrent encore pendant une génération l'élevage des vers à soie, et la situation de la colonie ne tarda pas à devenir florissante. On a conservé les noms de quelques-uns de ses membres les plus distingués: c'est l'excellent Jean Noble, qui vécut célibataire, et cultiva longtemps la vigne. On montre encore ce qui reste de sa cave et de la maison qui s'élevait au-dessus, et dans laquelle il tint une école. Ce sont le persévérant Pierre Roger, le tranquille et digne Guillebeau

Le prieur Jean Bellot, le chevaleresque Engerine.  
 Une mère en Israël, Anne Lorrain, vivut jusqu'en  
 1839. Mariée deux fois, elle était restée veuve de longues  
 années. Sans autre fortune que sa foi virile et son  
 courage à toute épreuve, elle avait élevé de nombreux  
 enfants dans les austères principes de la réforme. Toute  
 dans un âge avancé, elle racontait à ses petits-fils le  
 dévouement et l'héroïsme des hommes de sa  
 génération, tous ses traits exprimaient l'assurance qui  
 faisait dire à saint Paul, dans ses derniers jours : "J'ai  
 combattu le bon combat ; j'ai achevé ma course ; j'ai  
 gardé la foi."

Mentionnons encore Pierre Moragne, dont le  
 nom est revenu plus d'une fois dans ce récit. Cet homme  
 remarquable avait passé une partie de sa jeunesse à  
 Paris et joignait la culture littéraire à la ferveur  
 huguenote. Il avait apporté de France des  
 ouvrages de choix et, aussitôt que les circonstances le  
 permirent, il s'adonna avec zèle à l'étude de ses auteurs  
 favoris. Il composa même plusieurs essais sur des  
 sujets religieux, avec l'intention de les publier. Ils sont  
 restés manuscrits et démontrent une connaissance appro-  
 fondie des Ecritures et de la théologie de l'époque, en même  
 temps qu'un grand attachement à la doctrine calviniste.

Une application trop forte à l'étude de l'imprimerie, vers la fin de sa vie, un caractère excentrique à sa mort. Il n'en fournit pas moins une longue et utile carrière. Parmi les livres qui il distribua par testament à ses quatre fils se trouvaient une grande Bible d'Ottowald, conservée pieusement dans sa famille, un livre de prières, des écrits des Pères, les ouvrages de Calmet, de Rideaux, de Drolincourt, les lettres de M<sup>e</sup> de Févigne, et plusieurs autres volumes, qui témoignent de ses goûts studieux.

~~X~~ Le culte se célébrait régulièrement tous les dimanches et sans doute aussi dans la semaine. L'église était organisée selon la forme presbytérienne et les pasteurs tenaient, avec le plus grand soin, les registres des mariages et des baptêmes. Mais ces registres ont disparu, en même temps que les propriétés du pasteur, dans un incendie et durant les troubles qui accompagnèrent la guerre de l'Indépendance.

Pierre Gibert fut le guide accepté de tous dans les affaires politiques. Il se fit l'ardent avocat de la science, de la piété et des libertés politiques publiques; aussi embrassa-t-il de bonne heure la cause des colonies anglaises, et ce fut lui qui, le premier, lava, parmi les siens, l'étendard

(<sup>1</sup>) Fils d'un frère des pasteurs, resté au Canada, il avait été dans son enfance emmené en Angleterre par son oncle paternel Gibert, en attendant qu'il rejoignît celui de la Caroline.

de l'indépendance dès le commencement de la Révolution. À côté de lui, plusieurs, dans cette guerre mémorable, se distinguèrent par leur bravoure. Citons Mathieu Bérauld, sans doute de la même famille que le célèbre professeur Michel Bérauld, de Montauban. Pierre Roger, Jean David et Pierre Covin qui, tous, combattirent dans les rangs de l'armée continentale, et firent noblement leur devoir à Stono, au siège de Charleston, à Savannah, aux Cowpens, quelques-uns même à Raftan. Joseph Bouchillon, Pierre Bellot et Pierre Moragne junior, un adolescent de seize ans étaient aussi soldats dans cette guerre, et firent parti à plusieurs combats. La plupart furent, d'après la tradition, présents au siège de Ninety-Six.

Après avoir largement contribué à la fondation de l'académie et de l'église de Wellington dont les huguenots formaient le noyau, et où il avait la charge d'ancien, libert, unissant à l'austérité religieuse le souci des intérêts publics, reprit dignement, pendant plusieurs années, le district d'Abbeville à l'assemblée générale de la Caroline du Sud. Il a laissé un grand nombre de descendants.

La guerre de l'Indépendance et les années qui

suivirent apportèrent de tristes changements dans la colonie. La mort, la dispersion réduisirent de moitié le nombre de ses membres. À l'origine, ils étaient encore deux cents; en 1864 on trouvait à peine quarante personnes qui descendirent des réfugiés, tandis que le nombre de celles qui étaient issues d'une alliance entre les deux races n'dépassait pas la centaine. Mais, quel qu'ait été le sort réservé à la colonie prospérément dite, son histoire n'en renferme pas moins de précieux enseignements. Par leur ardeur à maintenir la liberté de conscience, ses membres ont donné au monde un grand exemple d'énergie et de foi héroïque, en même temps qu'un siècle vivarde et le soin qu'ils ont pris d'imprimer dans le cœur de leurs descendants leurs principes religieux, leur ont mérité le respect et la sympathie de tous les chrétiens. Ils travaillèrent constamment à la conservation d'une foi pure, simple, évangélique. Ils étudiaient la Bible, ils lisraient les ouvrages théologiques qui remplissaient leurs bibliothèques, ils inscrivaient avec soin leurs enfant dans la frime doctrinale et il faut le dire à leur honneur, jamais leur conduite ne démentit leur profession. Dans leur nombre se sont trouvés des hommes entreprenants et des négociants habiles, mais ils ont toujours conservé la pureté et la

simplicité des mœurs, un respect religieux pour le dimanche, une horreur salutaire des procès. Ils n'ont jamais comparu en cour de justice, et il n'y a pas d'exemple qu'un seul d'entre eux ait été poursuivi pour crime. "Par cette union admirable des saintes pensées et des mœurs honnêtes, d'une religion pure et d'une conduite irréprochable, ils éloignent dans cette région," dit un de leurs descendants, "un édifice spirituel aussi beau, aussi digne de louange qu'il était large et commode, édifice d'où est sortie la brillante lumière de l'Évangile, qui a illuminé et vivifié toutes les énergies morales de ce peuple."<sup>(1)</sup>



<sup>(1)</sup> W.-L. Moragne, ouvrage cité, p. 42.

